

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « MIPiH »

AVENANT 11

Vu le code de la fonction publique,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 6134-1, L 6141-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 Mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment son chapitre II relatif au statut des groupements d'intérêts public,

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif au régime budgétaire et comptable public,

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat,

Vu le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 modifié par décret n°2022-1356 du 24 octobre 2022, relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté du 8 décembre 1993 portant approbation de la convention constitutive du G.I.P Midi Pyrénées Informatique Hospitalière (M. I. P. I. H.),

Vu l'arrêté du 22 décembre 2003 portant approbation de l'avenant 1 à la convention constitutive du GIP MiPih,

Vu l'arrêté du 27 novembre 2006 portant approbation de l'avenant 2 à la convention constitutive du GIP MiPih,

Vu l'arrêté du 12 novembre 2014 portant approbation de l'avenant 3 à la convention constitutive du GIP MiPih,

Vu l'arrêté du 20 juin 2016 portant approbation de l'avenant 4 à la convention constitutive du GIP MiPih,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2019 portant approbation des avenants 5 à 7 à la convention constitutive du GIP Mipih,

Vu l'arrêté du 26 novembre 2021 portant approbation de l'avenant 8 à la convention constitutive du GIP Mipih,

Vu l'arrêté du 30 juin 2023 portant approbation de l'avenant n° 9 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « MiPih »

Vu l'arrêté du 7 décembre 2023 portant approbation de l'avenant n° 10 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « MiPih »

Vu l'ensemble des délibérations de l'organe délibérant du groupement approuvant les adhésions des membres annexées à la présente convention (ANNEXE 1)

TITRE IER DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} *Nature juridique et dénomination*

Il est constitué un groupement d'intérêt public entre les organismes mentionnés dans l'annexe 2 à la présente convention.

La dénomination du groupement est : Mipih-SIB.

Article 2 *Siège*

Le siège du groupement est situé au 12 rue Michel Labrousse, 31036 Toulouse Cedex 1.

Le siège peut être transféré, sur proposition du Directeur Général, par une délibération du Conseil d'Administration à la majorité simple.

Article 3 *Durée*

Le groupement d'intérêt public est constitué pour une durée indéterminée.

Article 4 *Capital et réserves*

Le groupement est constitué sans capital. Les réserves sont portées au passif du bilan.

TITRE II COMPOSITION ET PRINCIPES D'ADHESION, DE RETRAIT ET D'EXCLUSION

Article 5 *Membres*

Les membres sont dénommés adhérents. Au jour de la publication de la convention constitutive, les membres sont les organismes indiqués dans la liste annexée à la convention.

Article 5.1 *Qualité de membre*

Peuvent être membres du groupement d'intérêt public toute personne morale de droit public, toute personne morale de droit privé assurant l'exercice d'une mission de service public, ou toute structure de coopération fondée par eux. Les structures de coopération inter-hospitalière issues d'établissements déjà membres du groupement, et les centres hospitaliers créés par la fusion de deux ou plusieurs établissements adhérents, peuvent sur simple demande adhérer au groupement, et le cas échéant se substituer aux établissements publics les composant.

Article 6 *Adhésion, retrait, exclusion*

Article 6.1 *Procédure d'adhésion*

Au cours de son existence, le groupement peut accepter de nouveaux membres par délibération de l'Assemblée Générale.

L'adhésion au groupement est une adhésion gratuite.

Les entités désireuses d'intégrer le groupement, en tant que membres, doivent saisir Mipih d'une demande officielle, accompagnée d'une décision de leur organe délibérant ou de leur autorité compétente. Le Conseil d'Administration se réunit pour instruire la demande d'adhésion. A l'issue de l'instruction, le Conseil d'Administration statue sur la demande à la majorité de ses membres présents et représentés et ouvre le cas échéant une phase de préadmission avant de transmettre la demande d'adhésion à l'Assemblée Générale, qui délibère.

Durant la phase de préadmission, les futurs nouveaux Membres peuvent avoir accès aux services du Groupement et participer avec voix consultative à l'Assemblée Générale suivante. En cas de refus de validation de leur admission par l'Assemblée Générale, ils cessent d'avoir accès aux services du Groupement.

Article 6.2

Procédure de retrait

Tout membre peut décider, après décision de son organe délibérant ou de son autorité compétente, de se retirer du groupement.

Le membre qui décide de se retirer notifie son intention au groupement, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Directeur Général.

Un préavis minimum de trois années civiles sera respecté avant prononciation du retrait. Si besoin, le groupement négocie et conclut avec ce membre un accord fixant les modalités de son retrait. Le Conseil d'Administration valide alors cet accord. L'accord prend effet à sa date de signature par la dernière partie.

Sur cette base, l'Assemblée Générale entérine la modification, en découlant, de l'annexe à la convention constitutive listant les membres.

Aux fins des alinéas ci-dessus, le membre qui se retire ne participe ni aux délibérations ni aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale qui le concernent.

Si le membre qui s'est retiré demande à adhérer à nouveau, sa demande est soumise à la procédure visée à l'article 6.1 de la convention.

Article 6.3

Procédure d'exclusion

En cas de manquement répété ou de refus d'exécuter ses obligations, un membre du groupement peut être exclu.

Le Directeur Général saisit le Président du Conseil d'Administration de la situation. Ce dernier convoque le Conseil d'Administration. Après instruction, le Conseil d'Administration met en demeure le membre de se conformer à ses obligations dans un délai de quatre mois.

Le membre risquant l'exclusion est invité à présenter ses observations, après quoi le Conseil d'Administration émet un avis sur l'opportunité d'exclure ce membre et les modalités notamment financières. La décision d'exclusion et ses modalités notamment financières sont prises par l'Assemblée Générale.

Aux fins des alinéas ci-dessus, le membre dont l'exclusion est envisagée ne participe ni aux délibérations ni aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale qui le concernent, sauf pour présenter ses observations en défense.

TITRE III

MISSIONS

Article 7

Objet et missions du groupement

Le groupement d'intérêt public a pour objet :

Au bénéfice de ses membres comme des candidats à l'adhésion en période de préadmission, la création et la gestion de services communs ;

L'exercice de toute activité concourant à la mise en œuvre, au fonctionnement, au développement et à la coordination de l'informatique et des systèmes d'échanges et traitement d'informations.

Ses missions et les diverses possibilités d'exécution de ces dernières sont détaillées dans le règlement intérieur.

Le groupement recherchera les partenariats indispensables à la réalisation des missions qui lui seront confiées.

Il pourra exercer des activités subsidiaires à son activité principale dans le respect de la réglementation, notamment, exploiter des brevets et licences et assurer des prestations au bénéfice de personnes morales de droit public ou de droit privé non membres.

Le GIP exerce ses activités sur tout le territoire national et à l'international.

Article 8

Principes de fonctionnement

En vertu du principe de coopération loyale, les membres prennent toute mesure générale ou particulière propre à assurer l'exécution des obligations découlant de la présente convention. Ils facilitent l'accomplissement par le groupement de sa mission et s'abstiennent de toute mesure susceptible de mettre en péril la réalisation des missions du groupement.

Le groupement pourra suspendre la livraison d'une version, l'exécution d'une prestation dès lors que l'organisme ne sera pas en conformité avec les dispositions sur le règlement des cotisations ou prestations dues. Le chef de l'organisme concerné sera préalablement averti. Le service sera rétabli dès lors que l'organisme sera à jour de ses règlements envers le groupement.

Un membre peut décider d'abandonner une prestation. Il doit alors en informer le groupement par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Directeur Général, avant le 1er janvier de l'année précédant celle concernée par ce retrait, afin que le budget prévisionnel puisse en tenir compte.

Le Directeur Général, lorsque les investissements réalisés l'exigent, demandera un délai plus important avant l'interruption d'une prestation ou fixera les conditions de cette interruption, qui seront validées au moment de la décision d'investissement, en Conseil d'Administration.

Le groupement s'engage à effectuer les opérations nécessaires au bon déroulement du retrait.

En vertu du principe de confidentialité, chacun des membres s'interdit de diffuser ou de communiquer à des tiers les informations qui lui auront été désignées comme confidentielles par le membre qui les a communiquées, ou par le Directeur Général du groupement. Chaque membre s'interdit aussi de communiquer des informations qui pourraient nuire au groupement.

Article 9

Moyens du groupement

Article 9.1
Propriété des équipements

Les matériels et logiciels achetés appartiennent au groupement.

Article 9.2
Propriétés et droits

Les logiciels et méthodologies développés par le groupement sont sa propriété. Ils peuvent être mis à disposition des membres selon les modalités définies par le Conseil d'Administration. Ce dernier définit également les autres modalités de diffusion.

Article 9.3
Contributions financières des membres

Dans leurs rapports entre eux, les membres sont tenus des obligations du groupement en proportion de leurs contributions arrêtées au 1er février de chaque année civile au titre de l'exercice précédent. Dans leurs rapports avec les tiers, les membres ne sont pas solidaires : ils sont responsables des dettes du groupement dans les mêmes proportions qu'à l'alinéa précédent.

Les contributions des membres sont fournies :

- sous forme de participation financière au budget annuel,
- sous toute autre forme de contribution au fonctionnement du groupement légalement admise, la valeur étant appréciée d'un accord commun.

Lors de la constitution du budget annuel, sont fixés par une délibération du Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général :

- le montant et/ou taux de la cotisation pour l'exercice à venir,
- les tarifs des différentes prestations,
- les bases de remboursement des charges réparties sur l'ensemble des membres.

TITRE IV
ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Article 10
Assemblée Générale

Article 10.1
Composition de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale réunit l'ensemble des membres du groupement. Chaque membre dispose d'au moins un représentant à l'Assemblée Générale.

Le CHU de Toulouse et les établissements de Santé, ou assimilés comptent trois représentants et les autres personnes morales un. Les représentants du CHU de Toulouse exercent collectivement leurs droits de vote.

Le Président du Conseil d'Administration préside l'Assemblée Générale.

Sont invités permanents avec voix consultative: le Directeur Général du groupement et un représentant du personnel du groupement.

Article 10.2

Modalités de désignation et durée du mandat

Le ou les représentants de chaque membre du groupement à l'Assemblée Générale sont désignés par l'organe délibérant ou toute autre autorité compétente de ce membre, selon les règles qui lui sont propres. Chaque membre est représenté a minima par son représentant légal en exercice.

Article 10.3

Attributions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale :

- Approuve les comptes financiers, l'affectation des résultats, le quitus de la gestion,
- Approuve les modifications de la Convention Constitutive,
- Désigne, par voie d'élection, les membres du Conseil d'Administration,
- Approuve la révocation des administrateurs,
- Délibère sur les demandes d'adhésion et d'exclusion d'un membre,
- Vote la dissolution anticipée du groupement, sa transformation en une autre structure et fixe les mesures nécessaires à sa liquidation,

Article 10.4

Réunions

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président, à la demande d'au moins un quart des membres ou à la demande d'un ou plusieurs membres détenant au moins un quart des voix.

Un membre de l'Assemblée Générale empêché d'assister à une séance peut donner son pouvoir au Président, Vice-Président ou à un membre de même catégorie. A l'exception du Président, aucun membre ne peut être porteur de plus de trois (3) pouvoirs.

L'Assemblée Générale se réunit valablement si la majorité des membres est présente ou représentée ou participe à la séance par des moyens de visioconférence ou de communication électronique dans des conditions permettant l'identification de ces membres et garantissant le caractère collégial de la délibération. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour dans un délai de quinze (15) jours. Elle se réunit alors valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Article 10.5

Délibérations

Chaque membre dispose au moins d'une voix à l'Assemblée Générale. Les droits de vote sont répartis comme suit :

- | | | |
|---|---|---------|
| • CHU de Toulouse | : | 20 voix |
| • Etablissements de Santé, ou assimilés | : | 3 voix |

- Autres personnes morales : 1 voix

Les délibérations sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées. Cependant, les modifications de la Convention Constitutive, la dissolution anticipée du groupement et les mesures nécessaires à sa liquidation ou sa transformation en une autre structure qui nécessite un vote sont prises à la majorité qualifiée des 3/5 des voix valablement exprimées.
En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 11 *Conseil d'administration*

Article 11.1 *Composition du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration comprend vingt-cinq membres.
Vingt-trois administrateurs sont issus exclusivement d'établissements publics ou assimilés de santé ou médico-sociaux assurant une mission de service public.
Deux administrateurs représentent le personnel du groupement.

Est invité permanent avec voix consultative : le Directeur général du groupement

Le Conseil d'Administration peut inviter des personnalités qualifiées représentatives de l'écosystème du groupement. Les personnalités qualifiées n'ont pas de voix délibérative.

Article 11.2 *Modalités de désignation et durée du mandat*

A l'exception des administrateurs représentants du personnel, les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale parmi les membres désignés représentants les établissements publics ou assimilés à l'Assemblée Générale

Les deux administrateurs représentant les personnels sont désignés par le comité social d'administration du groupement parmi ses membres.

Leur mandat est de cinq (5) ans renouvelables. Le mandat d'Administrateur est intuitu personae, dès lors qu'il remplit les conditions de fonction requises.

Lorsqu'un siège devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est procédé à une élection. Le siège est alors pourvu pour la durée restante du mandat en cours.

Le mandat d'administrateur est exercé gratuitement.
La prise en charge des frais des administrateurs concernant leurs participations aux séances du Conseil d'Administration ou à des missions spécifiques est précisée dans le règlement intérieur.

Article 11.3 *Attributions du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration prend toutes les décisions qui ne relèvent pas des attributions exclusives de l'Assemblée Générale.

- 1° Il élit le Président et le Vice-Président ;
- 2° Il détermine la politique générale du groupement ;
- 3° Il vote les orientations générales et la stratégie du groupement ;
- 4° Il approuve le règlement intérieur et ses modifications ;
- 5° Il approuve le budget, bases de remboursement, régimes indemnitaires, participations respectives et en contrôle l'exécution ;
- 6° Il approuve les programmes d'investissements pluriannuels, plans de financements, recours à l'emprunt ;
- 7° Il adopte la politique immobilière (acquisitions, aliénations, locations, échanges d'immeubles...) ;
- 8° Il accepte les dons et legs ;
- 9° Il autorise les actions en justice, les transactions ainsi que le recours à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution de ses contrats avec des organismes européens ou étrangers de toute nature ;
- 10° Il autorise la participation à des personnes morales notamment par la prise de participation et la création de filiales ou l'association avec d'autres personnes morales ;
- 11° Il adopte la politique sociale ;
- 12° Il émet un avis sur la nomination et la révocation du Directeur Général ;
- 13° Il adopte la politique vis-à-vis des adhérents, en particulier, il propose les modalités d'adhésion et émet un avis sur l'exclusion d'un membre et ses modalités, et se prononce sur les modalités de retrait d'un membre.

Dans ce cadre et jusqu'à la délibération de l'Assemblée Générale, il peut décider d'un régime de préadmission à l'égard d'un nouveau membre. Cette préadmission permet à ces futurs nouveaux membres d'avoir accès aux services du groupement et de participer avec voix consultative à l'Assemblée Générale suivante. En cas de refus de validation de leur admission par l'Assemblée Générale, ils cessent d'avoir accès aux services du groupement.

Article 11.4 *Réunions*

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an sur la convocation de son Président ou du Directeur Général du groupement ou à la demande d'au moins un tiers des administrateurs, dans les conditions prévues au règlement intérieur.

Lorsque le Président ne peut présider une séance du Conseil d'Administration, ses fonctions sont assurées par le Vice-Président. Ce dernier signe les délibérations de l'instance qu'il a présidée.

Un administrateur empêché d'assister à une séance peut donner procuration à un autre administrateur ou aux président et vice-président.

Aucun administrateur ne peut être porteur de plus de cinq (5) pouvoirs.

Le Conseil d'Administration se réunit valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée, ou participe à la séance par des moyens de visioconférence ou de communication électronique dans des conditions permettant l'identification de ces administrateurs et garantissant le caractère collégial de la délibération. Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil

d'Administration est à nouveau convoqué sur le même ordre du jour dans un délai de huit (8) jours. Il se réunit alors valablement, quel que soit le nombre d'administrateurs présents ou représentés.

Article 11.5 *Délibérations*

Chaque administrateur dispose d'une (1) voix. Les délibérations sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 11.6 *Présidence du Conseil d'Administration*

Le Président du Conseil d'Administration doit avoir la qualité de Chef d'Etablissement au jour de son élection. Il est élu au scrutin uninominal à deux tours parmi les membres du Conseil d'Administration. Son mandat est de cinq ans renouvelable.

A ce titre :

- 1° Il convoque l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration. Il préside de droit l'Assemblée Générale et les séances du Conseil d'Administration.
- 2° Il nomme et révoque le Directeur Général du Groupement après avis du Conseil d'Administration.
- 3° Il prépare avec le Directeur Général l'ordre du jour du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.
- 4° Il signe les délibérations du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

En cas de partage des voix lors d'un vote, la voix du Président du Conseil d'Administration est prépondérante.

Article 11.7 *Vice-Présidence du Conseil d'Administration*

Le Vice-Président est élu au scrutin uninominal à deux tours en même temps que le Président, par le Conseil d'Administration en son sein. Les modalités d'élection sont décrites dans le règlement intérieur. Il dispose d'un mandat de cinq (5) ans renouvelable.

Il remplace le Président en cas d'indisponibilité.

Article 12 *Comités d'experts*

En fonction des projets à conduire, il pourra être constitué des comités d'experts ou des groupes techniques.

Article 13 *Instances de représentation du personnel*

Il est institué un Comité Social d'Administration et une Commission Consultative Paritaire. Leurs compétences, rôle et fonctionnement sont prévus dans leur règlement intérieur dans le respect des dispositions des articles 9 à 19 du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 modifié.

Article 14
Direction du groupement

Article 14.1
Désignation du Directeur Général

Le groupement est dirigé par un Directeur Général. Le Directeur Général est nommé par le Président du Conseil d'Administration après avis du Conseil d'Administration.

Il peut être en position de mise à disposition, de détachement ou de disponibilité.

Article 14.2
Attribution du Directeur Général

Le Directeur Général assure la direction et le fonctionnement du groupement dans le cadre des orientations définies par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration. Il prépare avec le Président les travaux de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général assure le fonctionnement du groupement dans des conditions fixées par la présente Convention et le Règlement Intérieur Instances du GIP.

A ce titre :

1. Dans les rapports avec les tiers, il engage le groupement par tout acte entrant dans son objet ;
2. Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
3. Il signe les contrats, marchés, conventions et transactions ;
4. Ordonnateur des dépenses, il peut procéder en cours d'exercice à des virements de crédits entre les comptes d'un même groupe fonctionnel. Ces virements sont portés, sans délai, à la connaissance du comptable et du Conseil d'Administration dans sa plus prochaine séance ;
5. Il s'entoure des collaborateurs qu'il juge nécessaires à la bonne gestion du groupement ;
6. Il exerce son autorité sur l'ensemble du personnel ;
7. Il assure la gestion et la conduite générale du groupement et en tient les instances informées ;
8. Il prépare les travaux de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration. Il adresse les convocations aux instances décidées par le Président du Conseil d'Administration ;
9. Il est chargé de l'exécution des délibérations des instances ;
10. Il assure le secrétariat de toutes les instances du groupement.

Le Directeur Général peut déléguer sa signature aux directeurs et/ou aux personnels désignés pour exercer des fonctions de responsabilité au sein de l'établissement.

TITRE V
DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

RESSOURCES

Article 15

Dispositions applicables

Le groupement est soumis aux dispositions des articles des titres I et III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif au régime budgétaire et comptable public à l'exception du 1^{er} et 2^o de l'article 175, des articles 178 à 185 et 204 à 208.

Article 16

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses

L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses est préparé par le Directeur Général et approuvé chaque année par le Conseil d'Administration. Il inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice.

Il fixe aussi le montant des crédits destinés à la réalisation et au financement des objectifs spécifiques sur les opérations d'investissement du groupement.

Article 17

Résultat de l'exercice

Le groupement ne donnant lieu ni à la réalisation, ni au partage de bénéfices, l'excédent des recettes d'un exercice sur les charges correspondantes sera affecté au compte de réserves ou de report à nouveau selon délibération de l'Assemblée Générale.

Dans l'hypothèse où les charges dépasseraient les recettes de l'exercice, l'Assemblée Générale devra statuer sur le report du déficit sur le ou les exercices suivants ou la reprise de réserves.

Article 18

Ressources financières

Article 18.1

Nature des ressources

Les ressources des groupements d'intérêt public comprennent :

- 1° Les contributions financières des membres ;
- 2° La mise à disposition sans contrepartie financière de personnels, de locaux ou d'équipements ;
- 3° Les subventions ;
- 4° Les produits des biens propres ou mis à leur disposition ;
- 5° Le produit des prestations de services de toute nature et les produits de la propriété intellectuelle ;
- 6° Le produit des aliénations ;
- 7° Le produit des participations ;
- 8° Les emprunts et autres ressources d'origine contractuelle ;
- 9° Les dons et legs ;
- 10° Toutes autres ressources autorisées par les lois et les règlements en vigueur.

Article 18.2

Principes de participation financières des membres du groupement

Chaque membre du groupement contribue dans les conditions prévues par la présente convention et selon les modalités définies dans le règlement intérieur.

Article 19 *Ressources humaines*

Le groupement peut bénéficier de personnels mis à disposition par ses membres et le cas échéant, des agents relevant d'une personne morale de droit public mentionnée à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, non membre du groupement, et qui sont placés dans une position conforme à leur statut.

Il peut également recourir à des recrutements de personnels propres. Les personnels du groupement ainsi que son Directeur Général sont soumis à un régime de droit public.

Article 19.1 Agents mis à disposition

Les membres du groupement peuvent mettre à la disposition de celui-ci des personnels. Ces personnels correspondent quantitativement et qualitativement aux moyens humains qui sont nécessaires à la réalisation de son objet.

Les personnels mis à la disposition du groupement conservent leur statut d'origine.

Leur employeur d'origine garde à sa charge leurs traitements ainsi que leur couverture sociale, leurs assurances et conserve la responsabilité de leur avancement. L'employeur conserve ainsi l'autorité hiérarchique mais ces personnels sont toutefois placés sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Général du groupement.

Les mises à disposition font l'objet d'une convention de remboursement. Toutefois, un membre du groupement peut décider de mettre un de ses agents gratuitement à la disposition du groupement au titre de sa contribution aux charges de ce dernier.

Ces personnels seront remis à la disposition de leur administration ou organisme d'origine à l'issue de la mise à disposition ou avant l'expiration de sa durée, sous réserve du respect des règles de préavis prévues par la convention de mise à disposition :

- A la demande du groupement,
- A la demande de leur établissement d'origine ou de l'agent concerné,
- Dans le cas où leur établissement d'origine se retire du groupement,
- En cas de dissolution ou absorption de cet établissement.

Toutefois, en cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin à la mise à disposition sans préavis, par accord entre le groupement et l'administration ou l'organisme d'accueil.

Article 19.2

Agents en détachement

Des agents de l'Etat, des collectivités locales ou de la fonction publique hospitalière peuvent être détachés auprès du groupement, conformément à leurs statuts et aux règles de la Fonction Publique.

Dans cette hypothèse, le groupement recevant le fonctionnaire détaché le rémunérera. Le personnel détaché ne perdra pas ses droits à avancements ni le bénéfice des avantages attachés à son corps d'origine qu'il réintégrera à la fin du détachement.

Les agents détachés sont placés sous l'autorité du Directeur Général.

Article 19.3 Personnels en propre

Le groupement peut également être employeur, à titre complémentaire, du personnel nécessaire à l'exécution de ses missions selon un contrat de droit public.

Les dispositions du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat s'applique à ces personnels dans les conditions prévues par le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 modifié relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public.

Les agents contractuels sont placés sous l'autorité du Directeur Général.

TITRE VI DISSOLUTION DU GROUPEMENT

Article 20 Dissolution

Le groupement est dissout par décision de l'Assemblée Générale à la majorité qualifiée, selon les modalités fixées à l'article 10.5 de la présente Convention.

Article 21 Liquidation

La dissolution du groupement entraîne sa liquidation, la personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins de celle-ci.

L'Assemblée Générale fixe les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs.

TITRE VII DISPOSITIONS FINALES

Article 22

Condition suspensive

La présente convention est conclue sous réserve de son approbation par l'autorité administrative compétente et de l'exécution des mesures de publicité prévues par les textes en vigueur. Les modifications éventuelles ultérieures de la convention constitutive ainsi que la décision d'approbation de ces modifications font l'objet d'une publication dans les mêmes conditions.

L'article 1 alinéa 2 relatif à la dénomination du groupement n'entrera en vigueur qu'à compter du 1er janvier 2025 ou au plus tard à la date de reprise des activités du SIB par le Mipih si elle est postérieure au 1^{er} janvier 2025.

Article 23 Règlement des litiges

En cas de litige avec un membre et sous réserve d'épuisement des voies de conciliation ou de règlement amiable préalables, le contentieux est soumis au Tribunal Administratif dans le ressort duquel se trouve le siège social du groupement.

TITRE VIII DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 24

Il est instauré un régime transitoire.

Article 24.1

Par dérogation à l'article 6.1 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale du GIP SIB, sauf demande expresse de retrait, les adhérents du GIP SIB deviendront membres du GIP Mipih à compter du 1er janvier 2025. Dans l'hypothèse d'une incapacité de leurs représentants à s'engager au moment de ladite assemblée générale, les collectivités territoriales et les services de l'Etat adhéreront au groupement conformément aux textes les régissant.

Article 24.2

Par dérogation à l'article 9.3, pour l'exercice 2025, les modalités de calcul des contributions financières applicables aux adhérents issus du GIP SIB et de son collègue Symaris demeurent identiques à celles de 2024.

Article 24.3

Par dérogation aux articles 11.1, 11.2 et 11.6, à compter de la publication au JORF du présent avenant et pour la durée d'un mandat, est instauré un conseil d'administration préfigurateur comprenant les administrateurs, représentants les membres du GIP Mipih et du GIP SIB, en exercice au moment de son installation. Les comités sociaux d'administration de chaque GIP désigneront chacun un administrateur représentant du personnel. Lorsqu'un siège devient vacant pour quelque cause que

ce soit, il ne sera pas procédé à son remplacement sauf à tomber en dessous de vingt-cinq administrateurs.

Est invité permanent avec voix consultative le Directeur général du groupement.

Sa composition est approuvée par l'Assemblée générale. Il est présidé par le Président du Mipih actuellement en exercice, pour 5 ans à compter de son installation i.e. à compter de la date de première réunion de l'instance suivant la publication de l'arrêté au JORF.

Par dérogation à l'article 11.7, le Président du SIB est désigné Vice-président du conseil d'administration préfigurateur. Les Vice-présidents actuellement en exercice du Mipih et du SIB sont désignés Vice-présidents du conseil d'administration préfigurateur.

ANNEXE 1

Liste des délibérations de l'organe délibérant du groupement approuvant les adhésions des membres

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 6 avril 1994 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Decazeville (12), de la Maison de Retraite d'Escatalens (82), de la Maison de Retraite Saint Joseph à Fronton (31), de la Maison de Retraite les Consuls de Martel (46), de la Maison de Retraite et foyer logement de Bessieres (31), de la Maison de Retraite de Capdenac (46), de l'Hôpital Local de Condom (32), de l'Hôpital Local de Vic-Fezensac (32), du Centre Sanitaire et Scolaire Saint-Clar (82), de la Maison de Retraite de Saint-Clar (32), de l'Hôpital Local de Mirande (32), de l'Hôpital Local de Nogaro (32), du Centre Hospitalier de Rodez (12), de la Maison de Retraite à Cazères-sur-Garonne (31), de la Maison de Retraite de Grisolles (82), le Foyer Logement Maison de Retraite de Rabastens sur Tarn (65).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 12 janvier 1995 acceptant la démission du Centre Hospitalier de Figeac (46), le Foyer Logement Maison de Retraite de Rabastens sur Tarn (65).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 12 janvier 1995 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de d'Arles (13), la Maison de Retraite de Montcuq (46).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 5 avril 1995 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Millau (12), la Maison de Retraite d'Aubin (12).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 26 juin 1996 acceptant les adhésions du Syndicat Interhospitalier de Bretagne à Rennes (35) et du SIL Syndicat Interhospitalier du Limousin à Isle (87).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 16 octobre 1996 acceptant les adhésions de l'ASM de Limoux (11) et du Centre de Long Séjour de Pontacq Nay (64).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 16 octobre 1996 acceptant la démission du Centre Hospitalier de Rodez (12).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 25 juin 1997 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or (69), du Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon de Saint Denis de la Réunion (97) et de la Maison de Retraite les Causeries à Laguëpie (82).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 17 juin 1998 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Bourg en Bresse (01) et du Centre Hospitalier Maréchal Joffre à Perpignan (66).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 16 décembre 1998 acceptant l'adhésion de la Maison de Retraite Denis Affre à Saint Rome du Tarn (31).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 17 juin 1999 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Villefranche-sur-Saône (69), de la Maison de Retraite de Grenade (31) et la démission de l'Hôpital Local de Mauvezin (31).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 2 décembre 1999 acceptant les adhésions de la Maison de Retraite d'Auterive (31) et du Centre Hospitalier de Mulhouse (68).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 22 juin 2000 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Chambéry (73).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 14 décembre 2000 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Spécialisé de Caen (14).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 14 décembre 2000 acceptant la démission de la Maison de Retraite de Grisolles (82).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 28 juin 2001 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Jonzac (17), du Centre Hospitalier de Mont de Marsan (40), du Syndicat Inter hospitalier de Picardie à Amiens (80) et du GIP ORU-MIP à Toulouse (31).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 25 octobre 2001 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier d'Agen (47), du Centre Hospitalier Samuel Pozzi à Bergerac (24), du Centre Hospitalier de Cadillac (33), du Centre Hospitalier de Montpon Menestérol (24), du Centre Hospitalier des Pyrénées à Pau (64), du Syndicat Interhospitalier de Pau (64), du Centre Hospitalier de Pau (64) et du Centre Hospitalier Saint Cyr à Villeneuve sur Lot (47).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 4 avril 2002, acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Béziers (34) et du Centre Hospitalier JP Cassabel à Castelnaudary (11).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 4 juillet 2002 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier d'Angoulême (16), du Centre Hospitalier Pasteur à Langon (41) et du Centre Hospitalier la Candélie à Pont du Casse (Agen) (47).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 24 octobre 2002 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Saint Denis (93) et du Syndicat Inter Hospitalier des Landes à Mont de Marsan (40).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 10 avril 2003 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier Gériatrique Mont d'Or à Albi sur Saône (69), du Centre Hospitalier de La Châtre (36) et du Centre Hospitalier Général du Pays d'Aix en Provence (13).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 9 octobre 2003 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier Robert Bisson de Lisieux (14), du Centre Hospitalier de Bayeux (14), du Centre Hospitalier de Coutances (50), du Centre Hospitalier de Saint Lo (50), du Centre Hospitalier de Falaise (14) et du Centre Hospitalier de Pontorson (50).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 29 avril 2004 acceptant l'adhésion du Syndicat interhospitalier du Bessin de Bayeux (14) suite modification du statut du Centre Hospitalier de Bayeux.

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 8 juillet 2004 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Lagny (77).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 9 décembre 2004 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Cannes (06), du Centre Hospitalier de La Réole (33) et du Syndicat Interhospitalier 47 d'Agen (47).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 9 juin 2005 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens (80), du Centre Hospitalier de Gap (05), du Centre Hospitalier de Hyères (83), du Centre Hospitalier de Saint Paul de la Réunion (974) et du Groupement d'intérêt public Système d'Information de Santé Champagne Ardenne de Reims (51), la Maison de Retraite Médicalisée 'Le Beau Regard de Mulhouse' (68).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du MIPIH en date du 13 octobre 2005 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier Universitaire de Nice (06), du Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud (CHIVAS) à Gap; suite fusion du CH de Gap et CH de Sisteron (05) et du Syndicat Interhospitalier de l'Ouest Hérault de Béziers (34) et du Syndicat Interhospitalier d'Informatique Hospitalière Nord Pas de Calais de Loos (59).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 21 mars 2006 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier d'Avignon (84).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 8 juin 2006 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (33), du Centre Hospitalier de la Savoie à Bassens (73), du Centre Hospitalier 'Le Parc' de Sarreguemines (57) et le Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines (57).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 12 octobre 2006 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Régional d'Orléans (45), du Centre Hospitalier de Bazas (33), du Centre Hospitalier de Gaillac (81), du Centre Hospitalier du pays de Giers à Saint-Chamond (42) et de l'EHPAD Villemur-sur-Tarn (81).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 12 décembre 2006 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Montauban (82).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 mars 2007 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrazin-Moissac (82), du Centre Hospitalier Montperrin d'Aix en Provence (13), du Centre Hospitalier de Saint-Alban (48) et du Centre de Convalescence 'Les Lauriers Roses' géré par l'association Chaîne de Vies à Levens (06).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 4 octobre 2007 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Départemental de Fleury-les-Aubrais (45) et du Centre de Soins Maison de Retraite de Podensac (33).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 11 décembre 2007 acceptant les démissions du Centre Canteloup Lavallée de Saint-Clair (82), de la Maison de Retraite Lavallée de Saint-Clair (82), de la Maison de Retraite Prudhom d'Auterive (82) et de la Maison de Retraite Le Beau regard de Mulhouse (68).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 11 décembre 2007 acceptant les adhésions de l'Hôpital Local de Florac (48), de l'URML de Midi-Pyrénées de Toulouse (31) et du GIP Télémédecine de Picardie à Rivery (80).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2008 acceptant les adhésions du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Paul Papin d'Angers (49), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Institut Bergonié de Bordeaux (33), du Centre François Baclesse de Caen (14), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Jean Perrin de Clermont-Ferrand (63), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Georges François Leclerc de Dijon (21), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Oscar Lambret de Lille (59), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Léon Bérard de Lyon (69), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Institut Paoli Calmettes de Marseille (13), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Val d'Aurelle Paul Lamarque de Montpellier (34), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Alexis Vautrin de Nancy (Vandoeuvre-les-Nancy 54), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer René Gaudureau de Nantes (Saint-Herblain 44), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Antoine Lacassagne de Nice (06), de l'Institut Curie Paris (75), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Institut Jean Godinot de Reims (51), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Eugène Marquis de Rennes (35), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Henri Becquerel de Rouen (76), du Centre de Lutte Contre le Cancer René Huguenin de Saint-Cloud (92), du Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Paul Strauss de Strasbourg (67), du Centre de Lutte Contre le Cancer Institut Claudius Regaud de Toulouse (31), de l'Institut Gustave Roussy de Villejuif (94), de la Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer à Paris (75) et du GIE Consortium d'Achat des Centres de Lutte Contre le Cancer à Paris (75).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2008 acceptant les adhésions de l'Etablissements de Santé Mentale d'Eure et Loir - Centre Hospitalier Henri Ey de Bonneval (28), du

Centre Hospitalier Spécialisé Bélair de Charleville Mézières (08), du Centre Hospitalier Intercommunal de Marmande Tonneins (47), du Centre Hospitalier de Mende (48), du Centre Hospitalier de Millau (12) suite de fusion du CH intercommunal du Sud-Aveyron (12), du Centre Hospitalier de Nérac (47), du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy Saint Germain en Laye (78), du Centre Hospitalier de Rodez (12), du Centre Hospitalier de Romorantin Lanthenay (41), de l'Hôpital Local de Langogne (48), de l'Hôpital Local Intercommunal de Lombez Samatan (32), de l'Union Technique Mutualiste Lozère Santé (Clinique Mutualiste du Gévaudan) de Marvejols (48), de l'Hôpital local de Marvejols (48) et de l'Hôpital local de Saint Chély d'Apcher (48).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2008 acceptant les démissions de la Maison de Retraite Jallier de Carbonne (31) et l'EHPAD de Grenade-sur-Garonne (31).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 26 juin 2008 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier Abbeville (80), du Centre Hospitalier Albert (80), du Centre Hospitalier d'Argenteuil (95), du Centre Hospitalier Arras (62), l'Etablissement Public de Santé Mentale des Flandres Bailleul (59), du Centre Hospitalier de Bailleul (59), du Centre Hospitalier Beauvais (60), du Centre Hospitalier Germon et Gauthier Bethune (62), du Centre Hospitalier de Boulogne sur Mer (62), du Centre Hospitalier de Cambrais (59), du Centre Hospitalier Château-Thierry (02), du Centre Hospitalier de Chaumont-en-Vexin (60), du Centre Hospitalier de Chauny (02), du Centre Hospitalier Clermont-de-l'Oise (60), du Centre Hospitalier Interdépartemental de Clermont-de-l'Oise (60), du Centre Hospitalier Compiègne (60), du Centre Hospitalier Corbie (80), du Centre Hospitalier Creil (60), du Centre Hospitalier de Deville-les-Rouens (76), du Centre Hospitalier de Doullens (80), du Centre Hospitalier Gonesse (95), du Centre Hospitalier Guise (02), du Centre Hospitalier Ham (80), du Centre Hospitalier Brisset Hirson (02), du Centre Hospitalier Gériatrique La Fère (02), du Centre Hospitalier Laon (02), du Centre Hospitalier Le-Nouvion-en-Thirache (02), du Centre Hospitalier Luneville (54), du Centre Hospitalier de Meaux (77), du Centre Hospitalier Intercommunal Meulan-les-Mureaux (78), du Centre Hospitalier Spécialisé Roger Prevot Moisselles (95), du Centre Hospitalier Montdidier (80), du Centre Hospitalier Montreuil-sur-Mer Rang-du-Fliers (62), du Centre Hospitalier Sainte Anne Paris Sainte-Anne (75), du Centre Hospitalier Péronne (80), du Centre Hospitalier Georges Decroze Pont-Sainte-Maxence (60), de l'EPSMD de l'Aisne Prémontré (02), du Centre Hospitalier de Roubaix (59), du Centre Hospitalier de Roye (80), du Centre Hospitalier Saint-Egrève (38), du Centre Hospitalier Saint-Quentin (02), du Centre Hospitalier de Sainte-Menehould (51), du Centre Hospitalier Sedan (08), du Centre Hospitalier Senlis (60), du Centre Hospitalier Soissons (02), du Centre Hospitalier Vervins (02), de la Maison de Retraite Airaines (80), de la Maison de Retraite Antilly (60), de la Maison de Retraite Aumale (76), de la Maison de Retraite de Beaulieu-les-Fontaines (60), de la Maison de Santé Bohain (02), de la Maison de Retraite "la mare brûlée" Bresles (60), de la Maison de Retraite Charly-sur-Marne (02), de la Maison de Retraite Frédéric Viefville' Cheverresis-Monceau (02), de la Maison de Retraite de Crecy-sur-Serre (02), de la Maison de Retraite Malézieux Briquet Crepy-en-Laonnois (02), de l'Hôpital Local Crepy-en-Valois (02), de l'Hôpital Local Crevecoeur-le-Grand (60), de la Maison de Retraite de Cuts (60), de la Maison de Retraite de Epehy (80), de la Maison de Retraite Charles Lefèvre Flavy-le-Martel (02), de l'EHPAD Foyer de Vie de Frocourt (80), de l'Hôpital Local Grandvilliers (60), de l'Hôpital Local François de Daillon Le-Lude (72), de la Maison de Retraite Le Treport (76), de la Maison de Retraite Liancourt (60), de l'EHPAD "les jardins du monde" Liesse-Notre-Dame (02), de l'Etablissement Public Autonome de Réinsertion Médico Sociale Liesse-Notre-

Dame (02), de la MAPA Longueau (80), de la Maison de Retraite Marle-sur-Serre (02), l'EHPAD Moreuil (80), de la Maison de Retraite l'Accueillante Mouy (60), de la Maison de Retraite Nesle (80), de l'EHPAD Les Tilleuls de Neuilly-Saint-Front (02), de la Maison de Retraite d'Oisemont (80), de la Maison de Retraite Hôtel Dieu d'Oulchy-leChateau (02), de l'ESAT de Poix-de-Picardie (80), de la Maison de Retraite Résidence des Evoissons Poix-de-Picardie (80), de l'Institut Médico Educatif Spécialisé de Proisy (02), de l'Hôpital local de Rue (80), du Centre de Rééducation Réadaptation Fonctionnelle Saint-Gobain (02), de la Maison de Retraite Leclère Grandin Saint-Gobain (02), de l'Hôpital local de Saint-Pol-sur-Ternoise (62), de la Maison de Retraite de Saint-Riquier (80), de la Maison de Retraite de Saint-Romain de Colbosc (76), de l'Hôpital local Saint Valery-sur-Somme (80), de l'EHPAD de Tilloloy (80), de l'EHPAD Vendeuil (02), de la Maison de Retraite Verberie (60), de la Maison de Retraite Le Grand Bosquet Villers-Cotterets (80), de la Maison de Retraite Firmin Dieu Villers-Bretonneux (80) la Maison de Retraite F.Carnoy Warloy-Baillon (80) et le GCS Phare de Picardie à Amiens (80).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 11 décembre 2008 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier les Bruyères Boscammant (17), du Centre Hospitalier de Manchester à Charleville (08), du Centre Hospitalier d'Orange (84), du Centre Hospitalier Henri Laborit de Poitiers (86), du Centre Hospitalier de la Haute Vallée de l'Oise de Noyon (60), du Centre Hospitalier Emile Borel de Saint-Affrique (12), du Centre Hospitalier L-J Grégory de Thuir (66) et de l'Hôpital local de Fumay (08).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 11 décembre 2008 acceptant les démissions de la Maison de Retraite Jeanne Penent de Cazères sur Garonne (31), l'EHPAD les Consuls de Martel (31), l'Hôpital Local de Saint Jacques de Mirande (32).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 14 mai 2009 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier Côte Basque à Bayonne (64), du Centre Hospitalier de Figeac (46), du Centre Hospitalier de Villefranche-de-Rouergue (12) et de la Maison de Retraite d'Auxi-le-Chateau à Frevent (62).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 13 octobre 2009 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier Centre Hospitalier Universitaire Nancy (54), du Centre Hospitalier à Allauch (13), du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc (54), du Centre Hospitalier d'Eprenay (51), du Centre Hospitalier de Lens (62), du Centre Hospitalier Centre Gérontologique Départemental de Marseille (13), du Centre Hospitalier Maternité Régionale Universitaire de Nancy (54), du Centre Hospitalier de Vierzon (18), du Centre Hospitalier Spécialisé Philippe PINEL à Dury (80), du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Aude à Brienne-le-Chateau (10), du Centre Hospitalier Spécialisé de Fains-Veel (55), du Centre Hospitalier Spécialisé de Laxou (54), du Centre Hospitalier Spécialisé Edouard Toulouse de Marseille (13), du Centre Hospitalier Spécialisé Valvert de Marseille (13), de l'EHPAD Résidence Louise Marais d'arc à Bray-sur-Somme (80), de l'EHPAD Maison de Retraite Eugène à Dun-sur-Meuse (55), de l'EHPAD Maison de Retraite de Lataye à Etain (55), de l'EHPAD de Fouillois (80), de l'EHPAD-SSIAD Maison de Retraite et Résidence du Val de Joye à Le-Val-d'Ajol (88), de l'EHPAD Maison de Retraite à Varennes-en-Argonne (55), de l'EHPAD Maison de Retraite de Vic-sur-Seille (57), de l'EHPAD Maison de Retraite Saint-André à Xertigny (88), de l'Hôpital Local de l'Avison de

Bruyères (88), de la Maison de Retraite Intercommunal de Bruyères (88), de la Maison de Retraite de Corciaux (88), du Centre de Moyen Séjour et Maison de Retraite de Faulx (54), de la Maison de Retraite de Gondrecourt-le-Chateau (55), de la Maison de Retraite Jean François de Fidry à Labry (54), de la Maison de Retraite Louis Quinquet à Longuyon (54), de la Maison de Retraite Saint Dominique de Mars-la-Tours (54), de la Maison de Retraite Saint Baldéric de Montfaucon-D'Argonne (55), de la Maison de Retraite de Plombières-les-Bains (88), de la Maison de Retraite Saint François d'Assise de Pont-à-Mousson (54), de la Maison de Retraite Sainte Sophie de Thiaucourt (54), de l'Hôpital Local de Bussang (88), de l'Hôpital Local de Darney (88), de l'Hôpital Local de Fumel (47), de l'Hôpital Local à Le-Thillot (88), de l'Hôpital Local du Val Madon de Mirecourt (88), de l'Hôpital Local Intercommunal à Pompey Lay-Saint-Christophe (54), de l'Institut Médico-Educatif à Chatel-sur-Moselle (88), du Foyer Départemental de l'Enfance de Golbey (88), de l'Institut Médico-Pédagogique du Beau Joly à Mirecourt (88), de l'Institut Médico-Technique de Neufchateau (88), de la Maison de la Personne Polyhandicapée « Les Charmilles » à Thaon-les-Vosges (88), du Réseau Educatif de Meurthe et Moselle à Laxou (54), du Réseau d'Accompagnement Public pour Adultes Déficients Intellectuels de la Plaine des Vosges à Neufchateau (88), du Syndicat Inter-Hospitalier Régional Poitou Charente à Poitiers (86) et du Syndicat Inter-Hospitalier de Saint-Maurice (99).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 10 décembre 2009 acceptant les adhésions de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille (13), du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers (86), du Centre Hospitalier de Fourmies (59), du Centre Hospitalier de Narbonne (11), du Centre Hospitalier de Maison-Blanche à Paris (75), le Centre Hospitalier de Saint-Nicolas-de-Port (54), du Centre Hospitalier de Seclin (59), du Centre Hospitalier Saint Jean de Dieu à Lyon (69), de l'EHPAD de Ligny-en-Barrois (55), de l'EHPAD de Saint Charles de Vezelize (54), de l'Hôpital Local – EHPAD – SSID PA de Lamarche (88), du CDEF (Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille d'Amiens) à Amiens (80), de l'EPMS (Etablissement Public Médico-social) 'La Vergnière' à L'Herm (09), de l'O.H.A.S.I.S (Organisation Handicap Axonais de Soins et d'Interventions Spécialisées) à Saint-Quentin (02), du Centre Hospitalier de Langres (52), du Centre Hospitalier de Chaumont (52), du Groupement Hospitalier Aube Marne à Romilly-sur-Seine (10), le Centre Hospitalier de Vitry-Le-François (51), le Groupement Hospitalier de Sud-Ardenne à Rethel (08), de l'EPSM de la Marne-en-Champagne à Chalons en Champagne (51), de l'HL de Bar-sur-Seine (10), de l'Hôpital Local Rémy Petit-Lemercier de Montmirail (51), du MAS – Maison d'Accueil Spécialisée 'Les Alouettes' de Chalons en Champagne (51), de l'EHPAD – Maison de Retraite 'Fondation Duchatel à Verzenay (51), du Syndicat Inter-Hospitalier Chaumont / Langres à Chaumont (52).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 1er avril 2010 acceptant les adhésions de la Fondation Bon Sauveur d'Alby d'Albi (81), du Groupe Hospitalier Sud-Réunion de Saint-Pierre de la Réunion (97), de l'Hôpital Local Départemental de Le-Luc-En-Provence (83), de l'Hôpital Local de Nouzonville (08), de l'EHPAD Saint-Simon de Liffol-le-Grand (88), de l'EHPAD de Thieblemont (51) et de la Résidence Hector d'Ossun de Saint-Lizier (09) et du Syndicat Inter-Hospitalier des Ardennes à Charleville-Mézières (08).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 1er avril 2010 acceptant les adhésions suite fusion du Centre Hospitalier Sud Gironde à Langon : regroupant le Centre Hospitalier de Langon et

du Centre Hospitalier de La Réole (33), La Maison de Retraite d'Attichy et de Tracy-le-Mont à (60) : regroupant les deux entités (60).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 juin 2010 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Chalons-en-Champagne (51), du Centre Hospitalier de Vaison-la-Romaine (84), de l'Hôpital Local de Joinville (52) et de l'Hôpital Local de Wassy (52), de l'Hôpital Local de Montier-en-Der (52), de l'EHPAD d'Avize (51), de la Maison de Retraite de Ay (51), de la Maison de Retraite de Cagnes-sur-Mer (fusion avec l'EHPAD Cantazur et EHPAD La Vencoise (06)), de la Maison de Retraite La Soubeyrane de Cassis (13) de la Maison de Retraite Xavier Marin de Cotignac (83), de la Maison de Retraite Saint-Jacques de Cuers (83), de la Maison de Retraite d'Istres (13), de la Maison de Retraite « L'Oustalet » de Malaucene (84), de la Maison de Retraite Le Felibrige de Marignane (13), de l'EHPAD « André Blanc » de Pierrefeu-du-Var (83), de la Maison de Retraite « Les Magnolias » de Port-Saint-Louis (13), de la Maison de Retraite de Rians (83), de la Maison de Retraite Intercommunale de Roquevaire-Auriol (13), de l'EHPAD « La Pastourelle » de Saint-Chamas (13), de l'EHPAD Résidence du Parc de Saint Germain La Ville (51), de l'EHPAD de Solliès-Pont (83), de la Maison de Retraite de Vence (06), de l'EHPAD de Vertus (51), de l'ADAPAH de Charleville-Mezieres (08), du SIH de Chalons-en-Champagne (51), de l'ADIMEP à Toulouse (31) et du GIE Télémédecine Océan Indien de Sainte-Clotilde (97).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 15 septembre 2010 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Cernay (68), du Centre Hospitalier d'Hauteville-Lompnes (01), du Centre Hospitalier de Thann (68), du Groupement Hospitalier Est Réunion de Saint-Benoit de la Réunion (97), de la Maison de Retraite de Bitschwiller-Les-Thann (68) de l'IME de Santa-Maria-di-Lota (20A), du CCAS d'Amiens (80), du GIP ORU PACA à Hyères (83) et de l'Institut Edouard Belin à Besançon (25).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 7 décembre 2010 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Carcassonne (11), du Centre Hospitalier de Douai (59), du Centre Hospitalier de Mayotte à Mamoudzou (97), du Centre Hospitalier Départemental Vendée à La Roche-sur-Yon (85), de l'Hôpital Joseph Ducuing - (ESPIC) à Toulouse (31), de la Maison de Retraite de Saint Philippe à Erce (09) et du GCS Système d'Information de Santé de Champagne-Ardenne (GCS SISCA) à Reims (51).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 31 mars 2011 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Lagrange-Montéglin (05), de l'Hôpital Local de Fismes (51), de l'EPMSA (ancien CCAS) d'Amiens (80), du CMSP de Sainte-Savine (10), de l'URPS de Midi Pyrénées à Toulouse (ancien URML MP) (31), de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest - ICO (suite fusion des Centres de Lutte Contre le Cancer de Nantes-Atlantique et d'Angers à Angers (47)) et de l'EPISSoS en Picardie à Poix de Picardie par fusion d'ESAT de Poix-de-Picardie, l'EHPAD d'Airaines, l'EHPAD d'Oisemont et de l'EHPAD de Poix-de-Picardie et les Foyers de Frocourt (80).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 31 mars 2011 acceptant la démission de la Maison de Retraite de Saint-Riquier (80).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 30 juin 2011 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Carpentras (84), du Centre Hospitalier de La Ciotat (13), du Centre Hospitalier de Valenciennes (59), du Centre Hospitalier de Pont de Vaux (01) et du GIE CLINIRUN Sainte-Clotilde (97).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 30 juin 2011 acceptant la démission du Foyer Départemental de l'Enfance de Golbey (88).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 6 octobre 2011 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier des Deux Rives à Valence d'Agen (82), suite fusion de l'Hôpital Local de Valence d'Agen (82) et l'EHPAD de la Magistère (82).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 6 octobre 2011 acceptant les démissions de l'EHPAD d'Avize (51), l'EHPAD de Saint Germain La Ville (51) et l'EHPAD de Vertus (51).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 15 décembre 2011 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier d'Haubourdin (59), du Centre Hospitalier de Loos (59), du Centre Hospitalier de Tourcoing (59), du Centre Hospitalier de Plaisir (78), du Centre Hospitalier d'Uzes (30), de l'Institut Camille Miret à Leyme (46), de l'Hôpital Saint-Joseph de Marseille (13), de l'AHFC (Association Hospitalière de Franche-Comté) à Saint-Rémy (70), de la Maison de Retraite Départementale de l'Aisne à Laon (02), du Centre Départemental de l'Enfance & de la Famille à Toulouse (31), du Syndicat Inter Hospitalier de Sarreguemines (57) et de l'Etablissement Français du Sang de La Plaine-Saint-Denis (93).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 15 décembre 2011 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier du Pays d'Aix (13) suite à la fusion du Centre Hospitalier du Pays d'Aix (13) et du Centre Hospitalier de Pertuis (13) à Aix en Provence, le Centre Hospitalier Régional de la Réunion (97) à Saint-Denis de la Réunion suite à la fusion du Centre Hospitalier Félix Guyon à Saint-Denis (97) et le Groupement Hospitalier Sud-Réunion à Saint-Pierre (97).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 15 décembre 2011 acceptant la démission de l'Hôpital Local de Nogaro (32).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 21 mars 2012 acceptant l'adhésion de l'EHPAD Résidence Sainte-Radegonde à Athies (80), le Centre Hospitalier de Bourg-Saint-Maurice (73), le Centre Hospitalier de la Dracénie à Draguignan (83), l'Hôpital Intercommunal Jean Solinhac d'Espalion-Saint-Laurent (12), le Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises à Fécamp (76), le Groupement Hospitalier Eaubonne-Montmorency à Montmorency (95), l'Hôpital Intercommunal Etienne Rivié à Saint-Géniez d'Olt (12), l'Hôpital du Vallon à la Salles-La-Source (12) et le GIE MEDES Institut de Médecine et de Physiologie Spatiales de Toulouse (31).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 21 mars 2012 acceptant l'adhésion suite fusion du GHPSO (Groupement Hospitalier Public du sud de l'Oise) à Creil regroupant : le Centre Hospitalier Laennec de Creil (60) et le Centre Hospitalier de Senlis (60), du Groupe EPHESE (Ets.

Pub. Hand. Educ. Soins Emploi) à Liesse-Notre-Dame (02) : fusion de EPARS et du Groupe OHASIS regroupant l'IME de Fère en Tardenous, la FAM de Vervins, la FH de Liesse-Notre-Dame, l'IME de Liesse-Notre-Dame, le SESSAD de Saint-Quentin, l'IME de Saint-Quentin, l'IME de Proisy, l'ITEP de Sisonne, l'IME de Nampcelles-La-Cours, l'ESAT de Fontaine-Les-Vervins, l'ESAT de Liesse-Notre-Dame, le MAS de Guise, les deux MAS Europe et Rempart à La-Fère, de l'EHPAD 'Le Parc et l'Ostal de Garonna à Montech (82) regroupant l'EHPAD d'Escatalens et l'EHPAD de Montech.

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2012 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier d'Armentières (59), du Centre Hospitalier Intercommunal de Fréjus/Saint-Raphaël (83), du Centre Hospitalier de Sambre Avesnois à Maubeuge (59), du Centre Hospitalier Spécialisé à Lorquin (57), de l'Hôpital Le Vésinet à Le Vésinet (78), de la Fondation HOPALE à Berck-sur-Mer (62), de la Polyclinique SOKORRI à Saint-Palais (64), de l'Hôpital Elisée CHARRA à Lamastre (07), de la Résidence Louise de Roquelaure à Mirepoix (09) et du GIP Restauration du Graulhétois à Graulhet (81).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2012 acceptant l'adhésion suite fusion du Centre Hospitalier Départemental Buëch-Durance à Laragne-Monteglin (05) regroupant le Centre Hospitalier de Laragne et l'Hôpital Local de Laragne,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2012 acceptant l'adhésion du GCS des Ardennes à Charleville-Mézières (08) suite à la transformation juridique du Syndicat Inter Hospitalier des Ardennes (SIHA) en Groupement de Coopération Sanitaire (GCS).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2012 acceptant la démission de la Maison de Retraite à Aubin (12), de l'Hôpital Saint-Louis d'Aix-les-Thermes (09), de la Maison de Retraite 'Les Villas' et Foyer Logement 'Le Pastourel' à Bessières (31), du Centre Hospitalier de Condom (32), de la Maison de Retraite Sainte-Marie à Montcuq (46), de l'Hôpital Local de Vic-Fezensac (32).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2012 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Le Vinatier à Bron (69), du Centre Hospitalier d'Embrun (05), des Hospices Civils de Lyon (69), du Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne (42) et du GCS Télésanté Midi-Pyrénées à Toulouse (31)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2012 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Bayeux (14) suite à la dissolution juridique du Syndicat Inter Hospitalier de Bayeux.

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2012 acceptant la démission de la Maison de Retraite Saint-Joseph à Fronton (31) et de l'EHPAD de Villemur sur Tarn (31).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 20 décembre 2012 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Aire sur la Lys (62), du Centre Hospitalier Saint Omer (62), du Centre Hospitalier

des Escartons à Briançon (05), du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes à Lavelanet (09), de l'Association de Santé Mentale du 13e arrondissement de PARIS (ASM13), du Centre Hospitalier de Bedarieux (34).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 28 juin 2012 acceptant l'adhésion suite fusion du Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-Noyon, à Compiègne (60) regroupant le Centre Hospitalier de Compiègne et le Centre Hospitalier de Noyon, du Centre Hospitalier de Loos Haubourdin, à Loos (59) regroupant le Centre Hospitalier de Loos, le Centre Hospitalier d'Haubourdin et l'EHPAD 'Les Magnolias', du Centre Hospitalier intercommunal Montdidier-Roye, à Montdidier (80) regroupant le Centre Hospitalier de Montdidier et le Centre Hospitalier de Roye, de l'Institut Curie à Paris (75) regroupant l'Institut Curie à Paris et le Centre René Huguenin à Saint-Cloud (92).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 20 décembre 2012 acceptant la démission de l'Hôpital Local de Florac(48), de l'Hôpital Local de Langogne (48), du SIH Ouest Hérault à Béziers (34) et du SIH des Landes à Mont de Marsan (40).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 4 avril 2013 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Bourbonne-les-Bains (52), du Centre Hospitalier de Brignoles (83), Centre Hospitalier de Denain (59), du Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble (38), du Centre Hospitalier de Redon (35), du Centre Hospitalier de Trévoux (01), du GIP Resah-idf - Réseau des Acheteurs Hospitaliers d'Ile de France (75).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 26 septembre 2013 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier du pays D'Avesnes à Avesnes-sur-Helpe (59), du Centre Psychothérapeutique de l'Ain (CPA) à Bourg-en-Bresse (01), du Centre Hospitalier d'Arcachon à La Teste de Buch (33), du Centre Hospitalier Ravenel à Mirecourt (88), du Centre Hospitalier de Montceau-Les-Mines (71), du Centre Hospitalier d'Obernai (67), de l'Hôpital Intercommunal du Val d'Argent à Sainte-Marie-Aux-Mines (68), du Centre Hospitalier de Selestat (67).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 26 septembre 2013 acceptant l'adhésion suite fusion du Centre Hospitalier Saint Palais à Saint Palais (64) regroupant le Centre Hospitalier Saint Palais et la Polyclinique Sokorri.

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 12 décembre 2013 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier d'Hénin-Beaumont (62), du Centre Hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux (59), du GCS des Hautes Alpes à Briançon (05), du Réseau SEP IDF Ouest à Saint-Germain-en-Laye (78), de l'Institut Universitaire du Cancer de Toulouse (31)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 12 décembre 2013 acceptant l'adhésion suite fusion et transformation du Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme à Rue (80) regroupant le Centre Hospitalier de Rue et le Centre Hospitalier de Saint-Valéry sur Somme, du GCS TESIS OI e-santé Réunion-Mayotte à Sainte-Marie (97) (ancien statut GIE Télémédecine Océan), du

GCS des Hôpitaux de Sarreguemines (57) (ancien statut SIH), de l'Unicancer Fédération Française des Centres de Lutte contre le Cancer de Paris (75) (ancien statut FNCLCC), de l'Unicancer Achats de Paris (75) (ancien statut Consortium Achat)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 12 décembre 2013 acceptant la démission de l'Institut Edouard Belin à Besançon (25)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 avril 2014 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Universitaire de Fort-de-France (972), du Centre Hospitalier de Grasse (06), de CREATIF Centre de Référence et d'Education des Anti Thrombotiques d'Ile de France Paris (94)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 avril 2014 acceptant l'adhésion suite transformation du GCS de moyens de Lot-et-Garonne d'Agen (47) (ancien statut SIH47)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 avril 2014 acceptant l'adhésion suite fusion du Centre Hospitalier Régional de Nancy (54) regroupant le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy et la Maternité Régionale Universitaire de Nancy

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 09 octobre 2014 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier d'Aix-les-Bains (73), du Centre Hospitalier de Calvi-Balagne (20), du Centre Hospitalier de Carvin (62), du Centre Hospitalier l'Hôpital Nord-Ouest de Villefranche-Tarare (69), de l'établissement Public Social & Médico-Social (E.P.S.O.M.S Georges Couthon) d'Amiens (80), de l'EHPAD Foissiat à Montrevel-en-Bresse (01), le GCS e-santé Languedoc-Roussillon (e-santé LR) de Montpellier (34)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 09 octobre 2014 acceptant l'adhésion suite transformation de statut de l'EHPAD André Barbier de Darney (88), anciennement Hôpital

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 09 octobre 2014 acceptant l'adhésion suite correction du GCS Clinique Universitaire du Cancer (GCS CUC) de TOULOUSE (31) et l'annulation de l'adhésion du GCS Institut Universitaire du Cancer Oncopôle (GCS UCT)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 09 octobre 2014 acceptant l'adhésion suite fusion du Centre Hospitalier de Chambéry et d'Aix-les-Bains à Chambéry (73) regroupant le Centre Hospitalier de Chambéry et du Centre Hospitalier d'Aix-les-Bains (73), du Groupement Hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace GHRMSA à Mulhouse (68) regroupant le Centre Hospitalier de CERNAY, le Centre Hospitalier de Mulhouse, le Centre Hospitalier de Thann et l'EHPAD de Bitschwiller-les-Thann.

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 09 avril 2015 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Le Cateau-Cambresis (59), de l'EPS Barthélémy Durand d'Etampes (91), du Centre Hospitalier de Valence (26), du Centre Médico-chirurgical Wallerstein d'Ares (33), de l'E.P.I.A.J.

Etablissement Public Intercommunal de la Fondation Albert Jean de Bacqueville en Caux (76), du GCS du Pays d'Aix (GCSPA) d'Aix en Provence (13), du SIH de l'Oise de Clermont de l'Oise (60), du SIUMPPS de Paris (75).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 9 avril 2015 acceptant l'adhésion suite transformation du Syndicat Inter-Hospitalier du Limousin en GIP SiIPC de l'Isle (87), du Syndicat inter-hospitalier Nord Pas de Calais en GIP e-Sis 59/62 de Loos (59), du Syndicat inter-hospitalier de Bretagne en GIP SIB de Rennes (35)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 9 avril 2015 acceptant la démission de l'Hôpital Local de Bar sur Seine (10), de l'ADAPAH de Charleville Mezières (08), du Centre de Soins/Maison de retraite de Podensac (33).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 18 juin 2015 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Clermont de l'Hérault (34), du Centre Hospitalier de Lezignan Corbieres (11), du Centre Hospitalier de Saint Jean de Maurienne (73), du Centre Hospitalier de Jeumont (59), du Centre Hospitalier de Mirande (32), du Centre Hospitalier de Modane (73), Centre d'Action Sociale CASVP de Paris (75), Centre Hospitalier de Vic-Fezensac (32), du groupe UGECAM Centre à Orléans (45), du GCS de Biologie (LBM) à Marmande (47), du Réseau Méditerranée de Périnatalité PACA Corse Monaco à Nice (06), de RESOMIP Fédération Régionale des Réseaux de Santé Midi-Pyrénées à Toulouse (31).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 18 juin 2015 acceptant la démission du Centre Hospitalier de CORBIE (80).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 janvier 2016 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Bastia (2B), du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Besançon (25), du Centre Hospitalier Loire-Vendée-Océan à Challans (85), du Centre Hospitalier Abel Leblanc de Coulommiers (77), du Centre Hospitalier Spécialisé Nouvel Hôpital de Navarre d'Evreux (27), du Centre Hospitalier Les Murets à La Queue en Brie (94), du Centre Hospitalier de Lons le Saulnier (39), du Centre Hospitalier Saint Joseph – Saint Luc à Lyon (69), du Centre Hospitalier Léon Binet à Provins (77), du Centre Hospitalier Universitaire de Reims (51), du Centre Hospitalier Intercommunal-Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc à Sallanches (74), de l'Association Santé Service de Bayonne (64), du Pôle de Santé du Golfe de Saint Tropez à Gassin (83), de l'établissement de Santé SSR-A ANAS «Le Courbat» à Le Liège (37), du Centre Hospitalier de Lunel (34), du Pôle Gériatrique du Pays des Sources de Morcenx (40), du Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien de Neufchâteau (88), de l'HAD Santé Relais Domicile de Toulouse (31), du Centre Hospitalier d'Asselin-Hedelin d'Yvetot (76), du GIP Blanchisserie-Restaurant-Hébergement Logipole Terres Rouges d'Epernay (51), du Réseau Régional de Cancérologie RRC OncoPACA-Corse de Marseille (13), du Service de Santé des Armées de Paris (75)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 janvier 2016 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Intercommunal Agen-Nérac à Agen (47) suite à la fusion entre le Centre

Hospitalier d'Agen (47) et du Centre Hospitalier de Nérac (47), du Groupe Hospitalier Seclin-Carvin à Seclin (59) suite à la fusion entre le Centre Hospitalier de Seclin (59) et du Centre Hospitalier de Carvin (59), du Groupe Hospitalier Sélestat Obernai (GHSO) à Sélestat (67) suite à la fusion entre le Centre Hospitalier de Sélestat (67) et du Centre Hospitalier d'Obernai (67), du Centre Hospitalier de la Haute Vallée de la Moselle à Le Thillot (88) suite à la fusion entre l'Hôpital Local de Bussang (88) et l'Hôpital Local de Le Thillot (88), de l'EPSMS Intercommunal « L'Age Bleu » à Mouy (60) suite à la fusion entre l'EHPAD L'Accueillante de Mouy (60), de l'HEPAD La Mare Brulée de Bresles (60) et de l'EHPAD Maupéou de Berthécourt (60).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 janvier 2016 actant la transformation juridique du Syndicat Inter Hospitalier de Châlons en Champagne en GIP Logistique Sud Marne de Châlons en Champagne (51)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 janvier 2016 acceptant la démission du Syndicat Inter Hospitalier de l'Oise (SIO) à Clermont (60), du Syndicat Inter Hospitalier de Pau à Pau (64).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 14 avril 2016 acceptant l'adhésion de l'Hôpital Le Corbusier-Firminy à Firminy (42), du Centre Hospitalier Intercommunal Toulon-La Seyne sur Mer (C.H.I.T.S.) à Toulon (83), du Groupe Hospitalier Paul Guiraud de Villejuif (94), du Centre Hospitalier Saint Louis à Ax les Thermes (09), du Centre Hospitalier Jules Rousse à Tarascon sur Ariège (09), de l'Association Renovation à Bordeaux (33), de l'Hôpital de Fourvières à Lyon (69), du GCS Siel à Chartres (28), du GCS de Biologie 85 CHD Vendée-Les Oudairies à La Roche sur Yon (85), du GCS des Hôpitaux de proximité Rhône Alpes à Neuville sur Saône (69).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 14 avril 2016 acceptant la démission du GIP Restauration du Graulhétois à Graulhet (81).

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2016 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier d'Albertville Moûtiers à Alberville (73), du Centre Hospitalier Pierre Oudot de Bourgoin-Jallieu (38), du Centre Hospitalier de Fontenay Le Comte (85), du Centre Hospitalier d'Hazebrouck (59), du Centre Hospitalier Intercommunal de Courbevoie-Neuilly sur Seine-Puteaux à Courbevoie (92), du Centre Hospitalier François Quesnay de Mantes La Jolie (78), de l'HAD de Corse à Bastia (20), de l'HADMA de Bretagne-de-Marsan (40), du Centre Hospitalier de Limoux-Quillan (11), du Centre Hospitalier Yves Touraine à Le Pont de Beauvoisin (38), de l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) à Pantin (93), de l'UGECAM (Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie) de Bretagne-Pays de Loire à Saint Herblain (44).

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2016 acceptant la démission du Centre Hospitalier de Boulogne (92).

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 22 décembre 2016 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier des Quatre Villes à Saint Cloud (92), du Centre de Gériatrie et d'Accueil Spécialisé à Gouvieux (60), du Centre Hospitalier Paul Martinais de Loches (37), du Centre Hospitalier CJ Ruivet à Meximieux (01), de l'EHPAD St Michel de Millau, CH de Millau (12), de l'Association de Coordination Sanitaire et Sociale de l'Oise à Nogent sur Oise (60), de l'Hôpital de Tournon sur Rhône (07), du GCS GAPM « Groupement Audois de Prestations Mutualisées Médico-logistiques » à Carcassonne (11).

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 22 décembre 2016 acceptant l'adhésion pour deux ans du Centre Hospitalier Universitaire de Rennes (35),

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 juin 2017 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Universitaire Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (67), du Centre Hospitalier George Mazurelle EPSM de La Roche sur Yon (85), du Groupe Hospitalier Paris Saint Joseph de Paris (75), du Centre Intercommunal de Haute Comté à Pontarlier (25), du Centre Hospitalier Emile Roux de Le Puy en Velay (43), du Centre Hospitalier de Dunkerque (59), du Centre Hospitalier de Libourne (33), du Centre Hospitalier des Sables d'Olonne (85), de l'EHPAD Baptiste Pams d'Arles sur Tech (66), du Centre Hospitalier de La Mure (38), du Centre Hospitalier de Prades (66), de la Maison de retraite El Cant Dels Ocells de Prats de Mollo la Preste (66), de la Maison de retraite Nostra Casa de Saint Laurent de Cerdans (66), du GCSMS Germanor Del Vallespir d'Arles sur Tech (66), de l'EHPAD La clé des champs à Vienne le Château (51), du Centre Hospitalier à Saint Just la Pendue (42), du Pôle Public Médico-Social (EHPAD) de Monségur (33), du Centre Hospitalier de Sainte Foy lès Lyon (69), du Centre Hospitalier de Penne d'Agenais (47), de l'Association ECHO de Nantes (44), de l'Agence Régionale de Santé – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Marseille (13), de l'ADNIS à Paris (75), de la Caisse de Prévoyance Sociale de Saint Pierre et Miquelon (97).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 juin 2017 acceptant l'adhésion du Grand Hôpital de l'Est Francilien à Meaux (77) suite à la fusion entre les Centre Hospitalier de Marne la Vallée (77), du Centre Hospitalier de Meaux (77) et de l'Hôpital René Arbelletier de Coulommiers (77).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 22 juin 2017 acceptant la démission de l'Hôpital Elisée Charra à Lamastre (07).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 29 mars 2018 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier-Sud Francilien de Corbeil Essonne (91), des Hôpitaux du Bassin de Thau de Sète (34), du Centre Hospitalier Universitaire de Limoges (87), du Centre Hospitalier de Vendôme (41), du Centre Hospitalier de Vimoutiers (61), du Centre Hospitalier de Pont l'évêque (14), de l'Hôpital de Beaujeu (69), Hopital intercommunal de Neuville Fontaines (69) et de l'Association Réunionnaise d'Assistance Respiratoire ARAR à Saint Denis de la Réunion (97), du Centre Hospitalier Albert de Corbie (80), et du GCS GUYASIS de Cayenne (97), de l'Hôpital local de Montoire sur le Loir (41), de l'Hôpital local de Montrichard (41), de l'Hôpital local de Saint Aignan sur Cher (41), de l'Hôpital local de Selles sur Cher (41), de l'EHPAD Maison de retraite Les chevrier de Mayet (72), de l'EHPAD Résidence de l'Ourcq à La Ferté Milon (02), de l'EHPAD Les Glycines à Mansigne (72), de l'EHPAD Le Prieuré à Pontvallain (72) et de la Croix Rouge Française à Paris (75).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 29 mars 2018 acceptant la démission du GIP Logistique Sud-Marne de Chalons en Champagne (51) et la fusion du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes de Lavelanet (09) avec le CHIVA de Pamiers (09).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 19 mars 2019 acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier de Dieppe (76), du Centre Hospitalier de Saumur (49), du Centre Hospitalier de la Miséricorde d'Ajaccio (20), du Centre Hospitalier de la Haute Gironde de Blaye (33), du Centre Hospitalier Intercommunal du pays de Cognac à Cognac (16), du Groupe Hospitalier de la Rochelle – Ré-Aunis (17), du Centre Hospitalier Georges Daumazon de Bouguenais (44), du Centre Hospitalier de Pithiviers (45), de l'Hôpital de Die (26), du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, du Centre Hospitalier de Valence (26), du Centre Hospitalier La Palmosa de Menton (26), du Centre Hospitalier Carentan les Marais à Carentan (50), du Centre Hospitalier Châteaubriant-Nozay-Pouancé à Châteaubriant (44), du Centre Hospitalier de Savenay (44), de l'Hôpital Intercommunal de Guérande (44), du Centre Hospitalier du Haut Bugey d'Oyonnax (01) ; du Centre Hospitalier Rhumatologique d'Uriage à Saint Martin d'Uriage (38), du Centre Hospitalier de Pézenas (34), du Centre Hospitalier d'Eu (76), de l'Hôpital Bel Air à Corcoué sur Logne (44), de l'Hôpital Elisée Charra à Lamastre (07), du Centre Hospitalier de Crest (26), du Centre Hospitalier Drôme Vivarais de Montéler (26), des Hôpitaux de la Vésubie à Roquebillière (06), du Centre Hospitalier Saint Eloi de Sospel (06), du Centre Hospitalier de La Bassée (59), du Centre Hospitalier Pierre Lebrun de Neuville aux Bois (45), du Centre Hospitalier de proximité Saint Lazare de Tende (06), du Centre Hospitalier de Puget-Theniers (06), de l'EHPAD Pôle santé Vallauris Golf Juan à Vallauris (06), de la Fondation Santé Service de Puteaux (92), du Foyer de l'enfance de Châlons en Champagne (51), de la Fondation Mallet à Richebourg (78), du Centre medical TOKI EDER à Cambo les Bains (64), de l'Association Autisme Info Services de Clarmart (92).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 19 mars 2019 acceptant la démission du Centre Hospitalier Spécialisé de Fains Veel (55).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 19 mars 2019 acceptant l'adhésion du GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences issu de la fusion des Hôpitaux de Maison Blanche, du Centre Hospitalier de Saint Anne et de Perray Vacluse, de la fusion absorption du Pôle Gériatrique du Pays des Sources à Morcenx par le Centre Hospitalier de Mont de Marsan (40), de l'adhésion de SENEOS à Fouilloy (80) issu de la fusion des EHPAD de Fouilloy, Bray sur Somme, Warloy-Baillon, Moreuil, Longueau et Villers-Bretonneux.

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 mars 2020 acceptant les adhésions et fusions votées lors des conseils d'administrations depuis l'Assemblée Générale du 05 Juin 2019, et acceptant l'adhésion du Centre Hospitalier Le Mans, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire 72 (72), du Centre Hospitalier Edmond Garcin à Aubagne (13), du Centre Hospitalier de Salon de Provence (13), du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Santé 41 (41), du Centre Hospitalier d'Erstein (67), du Centre Hospitalier Lour Picou de Beaugency (45), de l'EHPAD Le Champagnier de Meung sur Loire (45), de l'Hôpital de Ribeauvillé (68), de l'EHPAD de Bouxwiller (67), de l'EHPAD Schauenburg

de Hochenfelden (67), de l'EHPAD de Dannemarie (68), de l'EHPAD la Résidence du Parc de Lingolsheim (67), de l'EHPAD Le Castel Blanc de Masevaux (68), de l'EHPAD de Sarre Union (67), du Centre Hospitalier d'Erstein-Ville à Erstein (67), du Centre départemental de Repos et Soins CRDS de Colmar (68), du Centre Hospitalier Michel Perret de Tullins (38), du Foyer de la jeunesse Charles Frey de Strasbourg (67) et de la Fondation Léopold Bellan de Paris (75), du Centre Hospitalier de Cornouaille de Quimper (29), du Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf/Louviers/Val de Reuil (76), du Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonzio de Saint Dizier (52), du Centre Hospitalier Spécialisé de la Haute-Marne de Saint Dizier (52), du Centre Hospitalier Intercommunal de Verdun Saint Mihiel de Verdun (55), du Centre Hospitalier Spécialisé de Blain (44), du Centre Hospitalier de Casteljalous (47), de l'Hôpital Pierre Groues de Barcelonnette (04), de l'EHPAD de Venteuilh de Le Mas d'Agenais (47), de l'EHPAD Saint Vincent de Rieux Minervois (11), de l'EHPAD La Vallée des Baux de Maussane Les Alpilles (13), de l'Hôpital Geriatrique Fondation Chantepie Mancier de L'Isle Adam (95), du GCS Relais Santé Pyrénées Tarbes (65), de Santé Escale 41 de Blois (41), du Centre Hospitalier de Plaisir (78), du Centre Hospitalier d'Oloron Sainte-Marie-Oloron (64), de la MCA (Mutuelle Complémentaire d'Alsace) de Colmar (68), du SDIS80 Centre Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme de Amiens (80), du GCSM du Clermontois de Clermont de l'Oise (60), des Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger de Aulnay sous Bois (93), Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire de Montreuil (93) et Centre Hospitalier Intercommunal de Le Raincy-Montfermeil de Montfermeil (93) constituant le GHT Grand Paris Nord Est, du Centre Hospitalier Spécialisé de Montfavet en Avignon (84), du Centre Hospitalier de Versailles (78), du Centre Hospitalier Ain Val de Saône de Pont de Veyle (01), du Centre Hospitalier de Belleville (69), du GIE IMSA de Montauban (82), du GCS de biologie du territoire de l'Ariège à Saint Jean de Verges (09), des Hôpitaux des Portes de Camargue de Tarascon (13), du Centre hospitalier Pierre Dezarnaulds de Gien (45), du Centre hospitalier de l'agglomération Montargeoise de Amilly (45), du centre hospitalier de Rambouillet (78), des Centres hospitaliers intercommunaux de Villeneuve Saint George et de Créteil (94), du Centre hospitalier gériatrique de Saint Geoire en Valdaine (38), de l'établissement public de santé Alsace Nord EPSAN de Brumath (67), de l'Hôpital de Pédiatrie et de rééducation de Bullion (78), de l'Hôpital Philippe Dugue de Chevreuse (78), du Centre hospitalier de la Mauldre de Jouars Pontchartrain (78), du Centre hospitalier Fernand Langlois Neufchatel en Bray (76), du Centre hospitalier de Ruffec (16), du Centre hospitalier de Sully sur Loire (45), du Centre hospitalier de l'Austreberthe à Barentin (76), des Hôpitaux du Sud-Charente à Barbezieux Saint Hilaire (16), du Fonds de Recherche et innovation de la FHF (75), de l'Association urgence rénale de la Réunion à Saint gilles les Bains (97), de la Ville de Marseille (13).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 mars 2020 acceptant la fusion de l'EHPAD «Saint Philippe » d'Ercé (09), de la Résidence d'Hector d'Ossun de Saint Lizier (09) au sein de l'Etablissement Public Intercommunal « Résidences Couserans-Pyrénées » à Saint Lizier (09), et la fusion des centres hospitaliers de Charleville-Mézières, Fumay, Sedan et Nouzonville créant le Centre hospitalier intercommunal Nord Ardennes à Charleville Mézières (08).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 septembre 2020 acceptant les adhésions du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges (18), du GIP Centre Val de Loire e-Santé à La Chaussée Saint Victor (41) et de la RATP de Paris (75).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 mars 2021 acceptant l'adhésion de l'Etablissement public de Santé GARAZI à Ispoure (64) issu de la fusion de l'Association Saint François Xavier gérant la Fondation Luro à Ispoure (64), de l'Association Adindunen Egoitza gérant l'EHPAD privé d'Adindunen (64) et de l'EHPAD public Toki Eder de Saint-Jean-Pied-de-Port (64),

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 24 mars 2021 acceptant les adhésions de l'URPS Infirmière PACA à Marseille (13), du Centre hospitalier Camille Claudel de La Couronne (16), du Centre hospitalier Lucien Hussenot de Vienne (38), du Centre hospitalier régional universitaire de Bordeaux pour le compte des établissements membres du GHT Alliance de Gironde (33), du Centre hospitalier de Périgueux (24), du Centre hospitalier Beaujolais Vert de Cours-La-Ville (69), des Groupe hospitalier du Havre au Havre (76), Centre hospitalier intercommunal Caux Vallée de Seine à Lillebonne (76), Centre hospitalier de la Risle à Pont-Audemer (27) et EHPAD Les Franches Terres à Beuzeville (27) constituant le GHT Territoire de l'Estuaire de la Seine, de l'HAD 47 domicilié à Casteleulier (47), de l'InterCAMSP (13), de l'UGECAM Alsace à Illkirch (67), l'UGECAM Aquitaine à Bruges (33), l'UGECAM Auvergne Limousin Poitou-Charentes à Verneuil-Sur-Vienne (87), l'UGECAM Bourgogne-Franche-Comté à Fontaine-Les-Dijon (21), l'UGECAM Hauts de France à Lille (59), l'UGECAM Ile-de-France à Montreuil (93), l'UGECAM Nord-Est à Nancy (54), l'UGECAM Normandie à Petit Quevilly (76), l'UGECAM Occitanie à Castelnau Le Lez (34), l'UGECAM Provence Alpes Côte d'Azur - Corse à Marseille (13), l'UGECAM Rhône-Alpes à Saint Didier au Mont d'Or (69) et du Groupement de coopération sanitaire Centre de Dialyse Ouest Réunion de Saint-Paul (97).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 19 octobre 2021 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier de Calais (62), du Centre Hospitalier Universitaire de Caen Normandie (14), du Groupement des Hôpitaux de l'institut Catholique de Lille (59), du Centre Hospitalier de Saint-Malo - pour le compte du GHT Rance Emeraude (35), du Centre Hospitalier de Rennes (53), du Centre Hospitalier de Haumont (59), des Hôpitaux de la Vésubie-Roquebillière (06), du Centre Hospitalier de Breil-sur-Roya (06), du Service départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines (78) et du GIP Corse e-santé à Ajaccio (20), du Centre Hospitalier de Hesdin (62), du Centre Hospitalier de Wattrelos (59), du Centre Hospitalier de Saint-Félicien (07), de l'EHPAD Louise Michel à Chambly (60), du Centre Hospitalier de Boën-sur-Lignon (42), du Centre Hospitalier de Paul Coste-Floret à Lamalou-les-Bains (34), du GCS Institut de Formation en Soins Infirmiers à Berck (62) et de l'Association Saint-François d'Assise à Saint-Denis (97) .

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 23 mars 2022 acceptant les adhésions de l'Etablissement Public de Santé Mentale du Finistère Sud (16), du Groupe Hospitalier Bretagne Sud (56), du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique (56), de l'Hôpital de Serrières (07), du Centre Hospitalier de Saint-Bonnet le château (42), de l'hôpital Maurice Fenaille (12), du Service Départemental d'incendie et de Secours du Pas-de-Calais (62), du Centre Hospitalier de Montalier (33), Centre Hospitalier des Monts Lyonnais (69).

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 23 mars 2022 acceptant la fusion absorption du Centre Hospitalier du Luc en Provence par le Centre Hospitalier de Brignoles (83).

Vu la délibération de Conseil d'Administration en date du 9 novembre 2022 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier d'Antibes (06), du Centre Hospitalier de Martigues (13), de l'AP-HP Sorbonne Université à Paris (75), du Centre Hospitalier de Montélimar (26), de l'EHPAD Montmorency à Breteuil (60), du Centre Médicalisé de Lolme (24), du Centre pneumologique Henri Bazire à La Sure en Chartreuse (38), de la Maison de retraite Marseille-en-Beauvais (60), de l'EHPAD Saint Rémy de Provence (13), du GIP GRADeS de Martinique à Le Lamentin (97), de la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines à Paris (75).

Vu la délibération de l'Assemblée générale en date du 9 novembre 2022 acceptant les adhésions du Centre Hospitalier d'Antibes (06), du Centre Hospitalier de Martigues (13), de l'AP-HP Sorbonne Université à Paris (75), du Centre Hospitalier de Montélimar (26), de l'EHPAD Montmorency à Breteuil (60), du Centre Médicalisé de Lolme (24), du Centre pneumologique Henri Bazire à La Sure en Chartreuse (38), de la Maison de retraite Marseille-en-Beauvais (60), de l'EHPAD Saint Rémy de Provence (13), du GIP GRADeS de Martinique à Le Lamentin (97), de la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines à Paris (75).

Vu la délibération de Conseil d'Administration en date du 8 mars 2023 acceptant les adhésions du Centre hospitalier Nord Deux-Sèvres de Parthenay (79), du centre Hospitalier de Mauléon (79), de l'association Frédéric Levavasseur de Sainte Clotilde (97), de l'association Claire Joie de La Saline Les Bains (97), du groupement de coopération sanitaire de biologie médicale de Saint-Dizier (52), du service départementale d'incendie et de secours de la Charente-Maritime de Périgny (17), de la Maison départementale des personnes handicapées de La Réunion de Saint-Denis (97), du GHT du Gers regroupant EPS Lomagne, le centre hospitalier de Nogaro, le centre hospitalier de Mauvezin, le centre hospitalier de Gimont, le centre hospitalier de Lombez-Samatan, le centre hospitalier de Condom, le center hospitalier d'Auch, le centre hospitalier de Mirande, le centre hospitalier de Vic-Fezensac

Vu la délibération de l'Assemblée générale en date du 8 mars 2023 acceptant les adhésions du Centre hospitalier Nord Deux-Sèvres de Parthenay (79), du centre Hospitalier de Mauléon (79), de l'association Frédéric Levavasseur de Sainte Clotilde (97), de l'association Claire Joie de La Saline Les Bains (97), du groupement de coopération sanitaire de biologie médicale de Saint-Dizier (52), du service départementale d'incendie et de secours de la Charente-Maritime de Périgny (17), de la Maison départementale des personnes handicapées de La Réunion de Saint-Denis (97) du GHT du Gers (32) regroupant EPS Lomagne, le centre hospitalier de Nogaro, le centre hospitalier de Mauvezin, le centre hospitalier de Gimont, le centre hospitalier de Lombez-Samatan, le centre hospitalier de Condom, le centre hospitalier d'Auch, le centre hospitalier de Mirande, le centre hospitalier de Vic-Fezensac

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 8 mars 2023 prenant acte de la fusion absorption du Centre Hospitalier de Lourdes par le Centre Hospitalier de Bigorre (65) au 1er janvier 2023 et de la dissolution de l'Association pour le développement du numérique et de l'internet dans la Santé-ADN INTERNET SANTE en date du 12 octobre 2022

Vu la délibération de Conseil d'Administration en date du 8 juin 2023 acceptant les adhésions de l'Association départementale pour l'intégration d'adultes en difficulté (82) de l'EHPAD Village Terre-Nègre (33), de l'EHPAD Paul DUCATTEAU (02), Centre hospitalier intercommunal Ensisheim-Neuf-Brisach (68), de l'Association APEAI-ADAR (46), de l'Association Les Roitelets (46), de l'Association Centre Bellissen (82), du GCS Achats Santé Bretagne (35).

Vu la délibération de Conseil d'Administration en date du 13 septembre 2023 acceptant les adhésions du Centre hospitalier Théophile Roussel (78), du Centre hospitalier de Rives sur Fure (38), du CH de Saint-Esprit (97), du CH Ernest Wan-Ajouhu (97), du CH de Laval (53), de l'Ehpad Au Chêne (29), du Centre hospitalier de Longué-Jumelles (49), de la Résidence Val de Chevré de LA BOUEXIERE (35), de l'EHPAD Hyacinthe Hévin (35), de l'EHPAD La Sainte Famille (35), de la Maison de Retraite départementale de Villecante (45), de l'EHPAD Résidence Trianon (45), de la Résidence de l'Yze (35), de la Résidence Ker Joseph (35), de la Caisse nationale d'assurance maladie (75), de l'Association Les genêts d'or (29), de l'Espace Autonomie Santé Centre Bretagne (56), de l'Espace Autonomie Santé DAC Est Mobihan (56), de SESAME AUTISME FRANCHE-COMTE (25), Appui santé Rance Emeraude (35), de CAP SANTE ARMOR OUEST (22), de l'ADAPEI NOUVELLES COTES D'ARMOR (22), de Cap autonomie santé (56), d'ALSaCEP (68), du Centre hospitalier universitaire de Lille (59), de l'EHPAD ROCH AR BUDO (22).

Vu la délibération de Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2023 acceptant les adhésions du CHU Dijon Bourgogne (21), du Centre hospitalier de ROUFFACH (68), du Centre hospitalier Charcot - EPSM SUD Bretagne (56), du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre (92), Résidence Docmael (35), de l'Association Melioris (79), de l'Association Neuro Bretagne (35), de la Résidence Bel Air (35), de la Résidence Saint-Joseph (35), de la Résidence du Bignon PLEUGUENEUC (35), de la Maison Saint Cyr RENNES (35), de la Résidence de la Rablais ST-JACQUES-DE-LA-LANDE (35) de la Maison Saint Michel LIFFRE (35), du Réseau Louis Guilloux Rennes (35), de la Maison Saint Alexis NOYAL SUR-VILAINE (35), de la Maison des Rondines, BOURG-DES-COMPTES (35), Les jardins de L'Immaculée SAINT-MEEN LE-GRAND (35), S.E.M. Service Public d'Accueil des Personnes Agées NOYELLES-LÈS-VERMELLES (35), l'EHPAD ty an dud coz, ROSPORDEN (29), l'EHPAD J et M COLAUD SAINT-PRIVAT (19), l'EHPAD la Claire Noë, THORIGNÉ-FOUILLARD (35), l'Association Sainte Marie de CHATEAUBOURG, CHATEAUBOURG (35), la Résidence le Grand Champ MAXENT (35), l'EHPAD Résidence Le Tréhélu GUICHEN (35), l'EHPAD Résidence du Changeon LIVRE-SUR-CHANGEON (35), de l'EHPAD- Professeur Marcel Faure, CCAS de la Ville de Limoges (87), de l'EHPAD- Professeur Joseph de Léobardy, CCAS de la Ville de Limoges (87) de l'EHPAD Le Roussillon, CCAS de la Ville de Limoges (87), de l'EHPAD Le mas Rome, CCAS de la Ville de Limoges (87), de l'Association Saint Maximin (60), de la Résidence du Parmenier, NOUVOITOU (35), de l'EHPAD La résidence des Tilleuls VAL-D'IZÉ (35), de la Maison Saint Joseph, SAINT AUBIN DU CORMIER (35), de l'EHPAD Résidence du Petit Bily, PLANCOET (22), de l'EHPAD Lou Pastural, ARGENTAT SUR DORDOGNE (19), de l'EHPAD La Châtaigneraie BEYNAT (19), de l'EHPAD Résidence Beausoleil CESSON-SÉVIGNÉ (35), d'ALTYGO PLERIN (22), GCS HOSPILAB 47 Laboratoire Inter Hospitalier Agen/Villeneuve sur lot AGEN (47), CAP SANTE EST ARMOR SAINT-BRIEUC (22), GCSMS APAJH 22 29 35, SAINT-BRIEUC (22), d'Appui Santé COB CARHAIX-PLOUGUER (29), de l'Association

Vivre et Devenir-Villepinte-St-Michel SAINT REMY DE PROVENCE (13) de l'APAJH 44 (44), de l'Association Réseau Tregor Goëlo CHATELAUDREN-PLOUAGAT (22), d'Emeraude i.d, LANNION (22), de l'Association ATHEOL (22), de l'Association Quatre Vaulx-Les Mouettes, SAINT CAST LE-GUILDON (22), du SDIS des Alpes-Maritimes, VILLENEUVE-LOUBET (06)

Vu la délibération de Conseil d'Administration en date du 13 mars 2024 acceptant les adhésions de l'UNAPEI 86 (86), de l'UNAPEI 17 (17), du GCSMS Confluence (79), de l'EHPAD Abbé Marcel Dehoux,(35), A.F.L.C EHPAD de La Crépière (35), ADAPEI 79 (79), de l'Association Notre Dame (92), de l'ADEI17(17), de l'ASEI(31), de l'Association Les Hardys Béhélec (56), du Foyer les Cygnes (56), du CIAS du Val d'Ille-Aubigné (35), de l'EHPAD Le Clos d'Orrière (35), de la Fédération ADMR Nord(59), de la Fédération APAJH (75), de la Fondation Hopale (62) pour le Centre Hopale Rééducation, du GCS SHAB (59), du SDIS de Hautes-Pyrénées(65), de la Direction Régionale APF France handicap Bretagne (35)

Vu la délibération de l'Assemblée Générale en date du 13 mars 2024 prenant acte de la fusion du Centre hospitalier St Maurice et du Centre hospitalier les Murets désormais dénommés « Hôpitaux Paris Est Val de Marne »

Vu la délibération de l'Assemblée générale en date du 13 mars 2024 acceptant les adhésions de l'Association départementale pour l'intégration d'adultes en difficulté (82) de l'EHPAD Village Terre-Nègre (33), de l'EHPAD Paul DUCATTEAU (02), Centre hospitalier intercommunal Ensisheim-Neuf Brisach (68),de l'Association APEAI-ADAR (46), de l'Association Les Roitelets(46), de l'Association Centre Bellissen (82), du GCS Achats Santé Bretagne (35), du Centre hospitalier Théophile Roussel(78), du Centre hospitalier de Rives sur Fure(38),du CH de Saint-Esprit (97), du CH Ernest Wan-Ajouhu (97), du CH de Laval (53), de l'Ehpad Au Chêne (29), du Centre hospitalier de Longué-Jumelles (49),de la Résidence Val de Chevré de LA BOUEXIERE(35),de l'EHPAD Hyacinthe Hévin (35), de l'EHPAD La Sainte Famille (35), de la Maison de Retraite départementale de Villecante (45), de l' EHPAD Résidence Trianon (45), de la Résidence de l'Yze (35), de la Résidence Ker Joseph (35), de la Caisse nationale d'assurance maladie (75), de l'Association Les genêts d'or (29),de l'Espace Autonomie Santé Centre Bretagne (56),de l'Espace Autonomie Santé DAC Est Mobihan (56),de SESAME AUTISME FRANCHE-COMTE (25), Appui santé Rance Emeraude (35), de CAP SANTE ARMOR OUEST (22), de l'ADAPEI NOUVELLES COTES D'ARMOR (22), de Cap autonomie santé (56), d'ALSaCEP (68), du Centre hospitalier universitaire de Lille (59), de l'EHPAD ROCH AR BUDO (22), du CHU Dijon Bourgogne (21), du Centre hospitalier de ROUFFACH (68), du Centre hospitalier Charcot - EPSM SUD Bretagne (56), du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre (92), Résidence Docmael(35), de l'Association Melioris (79), de l'Association Neuro Bretagne (35),de la Résidence Bel Air (35), de la Résidence Saint-Joseph (35), de la Résidence du Bignon PLEUGUENEUC (35), de la Maison Saint Cyr RENNES (35,) de la Résidence de la Rablais ST-JACQUES-DE-LA-LANDE (35) de la Maison Saint Michel LIFFRE (35), du Réseau Louis Guilloux Rennes (35), de la Maison Saint Alexis NOYAL SUR-VILAINE (35), de la Maison des Rondines, BOURG-DES-COMPTES (35), Les jardins de L'Immaculée SAINT-MEEN LE-GRAND (35), S.E.M. Service Public d'Accueil des Personnes Agées NOYELLES-LÈS-VERMELLES (35), l'EHPAD ty an dud coz, ROSPORDEN (29), l'EHPAD J et M COLAUD SAINT-PRIVAT (19), l'EHPAD la Claire Noë, THORIGNÉ-FOUILLARD (35), l'Association Sainte Marie de

CHATEAUBOURG, CHATEAUBOURG (35), la Résidence le Grand Champ MAXENT (35), l'EHPAD Résidence Le Tréhélu GUICHEN (35), l'EHPAD Résidence du Changeon LIVRE-SUR-CHANGEON (35), de l'EHPAD- Professeur Marcel Faure, CCAS de la Ville de Limoges (87), de l'EHPAD- Professeur Joseph de Léobardy,, CCAS de la Ville de Limoges (87) de l'EHPAD Le Roussillon, CCAS de la Ville de Limoges (87), de l' EHPAD Le mas Rome , CCAS de la Ville de Limoges (87), de l'Association Saint Maximin (60), de la Résidence du Parmenier, NOUVOITOU (35), de l'EHPAD La résidence des Tilleuls VAL-D'IZÉ (35), de la Maison Saint Joseph, SAINT AUBIN DU CORMIER (35), de l'EHPAD Résidence du Petit Bily, PLANCOET (22), de l'EHPAD Lou Pastural, ARGENTAT SUR DORDOGNE (19), de l'EHPAD La Châtaigneraie BEYNAT (19), de l'EHPAD Résidence Beausoleil CESSON-SÉVIGNÉ (35), d'ALTYGO PLERIN (22), GCS HOSPILAB 47 Laboratoire Inter Hospitalier Agen/Villeneuve sur lot AGEN (47), CAP SANTE EST ARMOR SAINT-BRIEUC (22), GCSMS APAJH 22 29 35, SAINT-BRIEUC (22), d'Appui Santé COB CARHAIX- PLOUGUER (29), de l'Association Vivre et Devenir-Villepinte-St-Michel SAINT REMY DE PROVENCE (13) de l'APAJH 44 (44), de l'Association Réseau tregor Goëlo CHATELAUDREN- PLOUAGAT (22), d'Emeraude i.d, LANNION (22), de l'Association ATHEOL (22), de l'Association Quatre Vaulx-Les Mouettes, SAINT CAST LE-GUILDON (22), du SDIS des Alpes- Maritimes, VILLENEUVE-LOUBET (06), de l'UNAPEI 86 (86), de l'UNAPEI 17 (17), du GCSMS Confluence (79), de l'EHPAD Abbé Marcel Dehoux,(35), A.F.L.C EHPAD de La Crépinère (35), ADAPEI 79 (79), de l'Association Notre Dame (92), de l'ADEI 17(17), de l'ASEI(31), de l'Association Les Hardys Béhélec (56), du Foyer les Cygnes (56), du CIAS du Val d'Ille-Aubigné (35), de l'EHPAD Le Clos d'Orrière (35), de la Fédération ADMR Nord(59), de la Fédération APAJH (75), de la Fondation Hopale (62) pour le Centre Hopale Rééducation, du GCS SHAB (59), du SDIS de Hautes-Pyrénées(65), de la Direction Régionale APF France handicap Bretagne (35)

ANNEXE 2:

Nbre	Type Ets	CP	Ville	Raison Sociale étab ou GHT
1	CH	80142	ABBEVILLE	Centre Hospitalier
2	CHI	47923	AGEN	Centre Hospitalier Intercommunal AGEN Nerac
3	EPSM	47923	AGEN	Centre Hospitalier Dept. De La Candélie
4	GCS	47916	AGEN	GCS de moyen Services Inter Hospitaliers de Lot et Garonne
5	GCS	47923	AGEN	GCS HOSPILAB 47 Laboratoire InterHospitalier Agen/Villeneuve sur lot
6	CH	62922	AIRE SUR LA LYS	Centre Hospitalier
7	CH	13616	AIX EN PROVENCE	Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis
8	EPSM	13600	AIX EN PROVENCE	Centre Hospitalier Montperrin
9	GCS	13600	AIX EN PROVENCE	GCS de moyen Services Inter Hospitaliers
10	CH	20000	AJACCIO	Centre Hospitalier DE LA MISERICORDE
11	GIP	20090	AJACCIO	Ajaccio e-Santé - GRADES
12	CH	80303	ALBERT	Centre Hospitalier
13	CH	73000	ALBERTVILLE MOUTIERS	Centre Hospitalier
14	CH	81013	ALBI	Centre Hospitalier Général
15	ESPIC	81025	ALBI	Fondation 'Bon sauveur'
16	CLMS	69250	ALBIGNY SUR SAONE	Centre Hospitalier Gériatrique du Mont d'Or
17	CH	13718	ALLAUCH	Centre Hospitalier Dr Louis BRUNET
18	ASSO	80084	AMIENS	Centre Départemental de l'Enfance & de la Famille Les Mollières
19	CHRU	80054	AMIENS	Centre Hospitalier Universitaire
20	EPSM	80092	AMIENS	E.P.S.O.M.S Georges Couthon
21	MS	80000	AMIENS	EPMSA Etablissement Public Médico-Social d'Amiens
22	SDIS	80026	AMIENS	Centre Service Départemental d'incendie et Secours de la Somme
23	EPSM	80044	AMIENS / DURY	Centre Hospitalier Philippe PINEL

24	CH	45200	AMILLY	Centre Hospitalier de l'agglomération Montargeoise
25	CLCC	49933	ANGERS	Institut de Cancérologie de l'Ouest
26	CH	16470	ANGOULEME	Centre Hospitalier
27	CH	06606	ANTIBES	Centre Hospitalier d'Antibes
28	EHPAD	60620	ANTILLY	Maison de Retraite
29	CMC	33740	ARES	Centre Médico Chirurgical Wallerstein.
30	EHPAD	19400	ARGENTAT SUR DORDOGNE	EHPAD Lou Pastural
31	CH	95107	ARGENTEUIL	Centre Hospitalier Victor Dupouy
32	ASSO	35370	ARGENTRE DU PLESSIS	EHPAD La Sainte Famille
33	CH	13637	ARLES	Centre Hospitalier
34	EHPAD	66000	ARLES SUR TECH	EHPAD Baptiste Pams
35	GCS	66000	ARLES SUR TECH	GCMS Germanor Del Vallespir
36	CH	59421	ARMENTIERES	Centre Hospitalier
37	CH	62022	ARRAS	Centre Hospitalier
38	ASSO	62000	ARRAS	Centre Hopale Rééducation
39	CLMS	65204	ASTUGUE	Hôpital Le Montaigu Centre de Réadaptation & de Convalescence
40	EHPAD	80200	ATHIES	EHPAD Résidence Sainte Radegonde
41	MR	60170	ATTICHY - TRACY LE MONT	Maisons de Retraite de Dorchy & Bernard
42	CH	13400	AUBAGNE	Centre Hospitalier Edmond Garcin
43	CH	32008	AUCH (CH G)	Centre Hospitalier Général
44	EPSM	32008	AUCH (Psy)	Centre Hospitalier du Gers
45	CHI	93602	AULNAY SOUS BOIS	Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger (GHT GPNE)
46	EHPAD	76391	AUMALE	Résidence du Duc d'Aumale
47	CH	59363	AVESNES SUR HELPE	Centre Hospitalier du Pays D'Avesnes
48	CHS	84000	AVIGNON	Centre Hospitalier de Montfavet
49	CH	84902	AVIGNON	Centre Hospitalier
50	CH	09032	AX LES THERMES	Centre Hospitalier Saint Louis
51	EHPAD	51160	AY	Maison de Retraite Jean COLLERY
52	ASSO	17440	AYTRE	ADEI 17

53	ESAT	76000	BACQUEVILLE EN CAUX	ESAT FONDATION ALBERT JEAN
54	CH	65201	BAGNERES DE BIGORRE	Centre Hospitalier
55	CH	31110	BAGNERES DE LUCHON	Hôpitaux de Luchon
56	CH	59270	BAILLEUL	Centre Hospitalier
57	EPSM	59270	BAILLEUL	Etablissement Public de Santé Mentale des Flandres
58	ASSO	35680	BAIS	EHPAD Abbé Marcel Dehoux
59	CH	55000	BAR LE DUC	Centre Hospitalier
60	CH	16300	BARBEZIEUX SAINT HILAIRE	Hôpitaux du Sud Charentes
61	CH	04400	BARCELONNETTE	Hôpital Pierre Groues
62	CH	76360	BARENTIN	Centre Hospitalier de L'Austreberthe
63	EPSM	73011	BASSENS	Centre Hospitalier de La Savoie
64	HAD	20200	BASTIA	HAD de Corse
65	CH	20200	BASTIA	Centre Hospitalier Bastia
66	CH	14401	BAYEUX	Centre Hospitalier du Bessin
67	CH	64109	BAYONNE	Centre Hospitalier Côte Basque (CHCB)
68	ASSO	64000	BAYONNE	ASSOCIATION SERVICE Sante
69	CH	33430	BAZAS	Centre Hospitalier
70	CH	45190	BEAUGENCY	Centre Hospitalier Lour Picou
71	CH	69000	BEAUJEU	Hôpital
72	MR	60310	BEAULIEU LES FONTAINES	Maison de Retraite
73	CH	60021	BEAUVAIS	Centre Hospitalier
74	CH	34600	BEDARIEUX	Centre Hospitalier
75	CH	69220	BELLEVILLE SUR SAONE	Centre Hospitalier
76	GCS	62600	BERCK	Institut de Formation des Soins Infirmiers de Berck
77	ESPIC	62608	BERCK-SUR-MER	Fondation HOPALE (Association)
78	CH	24108	BERGERAC	Centre Hospitalier Samuel Pozzi
79	CHU	25000	BESANCON	Centre Hospitalier Universitaire
80	CH	62408	BETHUNE	Centre Hospitalier Germon et Gauthier
81	EHPAD	27210	BEUZEVILLE	EHPAD Les Franches Terres

82	EHPAD	19190	BEYNAT	EHPAD La Châtaigneraie
83	CH	34525	BEZIERS	Centre Hospitalier
84	EPSM	44130	BLAIN	Centre Hospitalier Spécialisé
85	CH	33000	BLAYE	Centre Hospitalier DE LA HAUTE GIRONDE
86	GHT	41000	BLOIS	Centre Hospitalier Simone Veil
87	GCS	41000	BLOIS	Santé Escale 41
88	CH	42130	BOËN	Centre Hospitalier Boën-sur-Lignon
89	CLMS	02110	BOHAIN	Maison de Santé
90	EPSM	28800	BONNEVAL	Centre Hospitalier Santé Mentale Henri Ey
91	CHU	33000	BORDEAUX	Centre Hospitalier régional universitaire de Bordeaux, pour le compte des établissements du GHT Alliance de Gironde
92	ASSO	33000	BORDEAUX	ASSOCIATION RENOVATION
93	CLCC	33076	BORDEAUX	Institut Bergonié CR LCC
94	ASSO (RUP)	33000	BORDEAUX	EHPAD Village Terre-Nègre ARUP
95	SDIS	65320	BORDERES-SUR- L'ECHEZ	SDIS de Hautes-Pyrénées (65)
96	CH	17360	BOSCAMNANT	Centre Hospitalier Les Bruyères
97	CH	44342	BOUGUENAIS	Centre Hospitalier GEORGES DAUMEZON
98	CH	52400	BOURBONNE- LES-BAINS	Centre Hospitalier
99	EHPAD	35890	BOURG-DES- COMPTES	Maison des Rondines
100	CH	01012	BOURG-EN- BRESSE	Centre Hospitalier
101	ESPIC	01102	BOURG-EN- BRESSE	Centre Psychotérapique de l'Ain (CPA)
102	CH	18020	BOURGES	Centre hospitalier Jacques Coeur
103	CH	38000	BOURGOIN JALLIEU	Centre Hospitalier Pierre OUDOT
104	CH	73704	BOURG-SAINT- MAURICE	Centre Hospitalier
105	EHPAD	67330	BOUXVILLER	EHPAD
106	ASSO	56580	BREHAN	Etablissement Spécialisé KER JOIE
107	CH	06540	BREIL SUR ROYA	Hôpital de proximité

108	HAD	40280	BRETAGNE DE MARSAN	HAD Marsan Adour
109	EHPAD	60120	BRETEUIL	EHPAD Montmorency
110	CH	05105	BRIANCON	Centre Hospitalier des Escartons
111	GCS	05100	BRIANCON	GCS des Hautes Alpes
112	EPSM	10500	BRIENNE-LE-CHÂTEAU	Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube (EPSMA)
113	EPSM	69677	BRON	Centre Hospitalier le Vinatier
114	ASSO	33523	BRUGES	UGE CAM d'Aquitaine
115	EPS	67170	BRUMATH	Etablissement Public de Santé Alsace Nord EPSAN
116	CH	88600	BRUYERES	Hôpital Local de l'Avison
117	MRI	88600	BRUYERES	Maison de Retraite Intercommunale
118	CH	78830	BULLION	Hôpital de Pédiatrie et rééducation
119	EPSM	33410	CADILLAC	Centre Hospitalier
120	CLCC	14076	CAEN	Centre François Baclesse
121	EPSM	14000	CAEN	Centre Hospitalier Spécialisé
122	CHU	14033	CAEN	Centre Hospitalier Universitaire
123	MR	06800	CAGNES-SUR-MER	EHPAD Cantazur & La Vençoise
124	CH	62100	CALAIS	Centre Hospitalier Docteur Eric TECHER
125	CH	20260	CALVI	Centre hospitalier Calvi-Balagne
126	INST	64000	CAMBO LES BAINS	CENTRE MEDICAL TOKI EDER
127	CH	59407	CAMBRAI	Centre Hospitalier
128	GCS	80136	CAMON	GCS e-Santé Picardie
129	IME	65710	CAMPAN	Institut Médico-Socio-Educatif
130	CH	06400	CANNES	Centre Hospitalier
131	CH	11890	CARCASSONNE	Centre Hospitalier Antoine Gayraud
132	GCS	11890	CARCASSONNE	GAPM Groupement Audois de Prestations Mutualisées Medico Logistiques
133	CH	50000	CARENTAN	CENTRE HOSPITALIER LES MARAIS
134	ASSO	29270	CARHAIX-POUGUER	Appui Santé COB
135	CH	84208	CARPENTRAS	Centre Hospitalier
136	EHPAD	13260	CASSIS	Maison de retraite Publique de Cassis La soulbeyrane

137	HAD	47240	CASTELCULIER	HAD 47
138	CH	47700	CASTELJALOUX	Centre Hospitalier
139	ASSO	34174	CASTELNAU LE LEZ	UGE CAM Occitanie
140	CH	11492	CASTELNAUDARY	Centre Hospitalier Jean-Pierre CASSABEL
141	CHI	82201	CASTELSARRASIN / MOISSAC	CHIC Castelsarrasin-Moissac
142	CHI	81108	CASTRES / MAZAMET	Centre Hospitalier Intercommunal Castres-Mazamet
143	EPSM	56854	CAUDAN	EPSM Sud Bretagne CH Charcot
144	CH	82300	CAUSSADE	Hôpital local "Le Jardin d'Emilie"
145	CHI	84304	CAVAILLON	Centre Hospitalier de Cavaillon- Lauris
146	GCS	97300	CAYENNE	GCS GUYASIS
147	EHPAD	35510	CESSON- SÉVIGNÉ	EHPAD Résidence Beausoleil
148	CH	85300	CHALLANS	Centre Hospitalier Loire Vendée Océan
149	CH	51005	CHALONS-EN- CHAMPAGNE	Centre Hospitalier
150	EPSM	51100	CHALONS-EN- CHAMPAGNE	Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne
151	MAS	51000	CHALONS-EN- CHAMPAGNE	Maison d'Accueil Spécialisée 'Les Alouettes'
152	ASSO	51000	CHALONS-EN- CHAMPAGNE	Foyer Départemental de l'Enfance de la Marne
153	CH	73011	CHAMBERY	Centre Hospitalier Métropole Savoie
154	EHPAD	60230	CHAMBLY	EHPAD Louise Michel
155	CHI	08013	CHARLEVILLE- MEZIERES	Centre Hospitalier Intercommunal Nord Ardennes
156	EPSM	08013	CHARLEVILLE- MEZIERES	Centre Hospitalier Spécialisé de Bel Air
157	GCS	08011	CHARLEVILLE- MEZIERES	Groupe ment de Coopération Sanitaire des ARDENNES
158	EHPAD	02310	CHARLY SUR MARNE	Résidence de la Vallée
159	GCS	28000	CHARTRES	GCS SIEL
160	Association	35131	CHARTRES-DE- BRETAGNE	APF France handicap Bretagne

161	ASSO EHPAD	35220	CHATEAUBOURG	I'Association Sainte Marie de CHATEAUBOURG
162	CH	44000	CHATEAUBRIANT	CENTRE HOSPITALIER CHATEAUBRIANT NOZAY POUANCE
163	CH	02405	CHATEAU-THIERRY	Centre Hospitalier
164	ASSO	22170	CHATELAUDREN-PLOUAGAT	Association Réseau tregor Goëlo
165	IME	88300	CHATEL-SUR-MOSELLE	Institut Médico-Édicatif
166	CH	52014	CHAUMONT	Centre Hospitalier
167	SIH	52014	CHAUMONT	SIH CHAUMONT/LANGRES
168	CH	60240	CHAUMONT-EN-VEXIN	Centre Hospitalier Bertinot Juel
169	CH	02303	CHAUNY	Centre Hospitalier
170	EHPAD	02270	CHEVRESIS MONCEAU	Maison de retraite Frédéric Viefville
171	EHPAD	78472	CHEVREUSE	Hôpital Gériatrique Philippe DUGUE
172	ASSO	92000	CLAMART	ASSOCIATION AUTISME INFO SERVICES
173	GCS	60607	CLERMONT DE L'OISE	GCS de Moyens du Clermontois
174	CLCC	63011	CLERMONT FERRAND	Centre Jean Perrin
175	CH	34800	CLERMONT-DE-L'HERAULT	Centre Hospitalier
176	CH	60600	CLERMONT-DE-L'OISE	Centre Hospitalier
177	EPSM	60607	CLERMONT-DE-L'OISE	Centre Hospitalier Interdépartemental
178	CHI	16000	COGNAC	Centre hospitalier intercommunal du Pays de Cognac
179	CRDS	68066	COLMAR	Centre Départemental de Repos et Soins
180	MUT	68027	COLMAR	Mutuelle Complémentaire d'Alsace
181	Réseau de santé	68024	COLMAR	ALSaCEP
182	CHI	60321	COMPIEGNE	Centre Hospitalier intercommunal COMPIEGNE-NOYON
183	CH	32100	CONDOM	Centre hospitalier de Condom

184	CH	91000	CORBEIL ESSONNES	CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN
185	CH	80800	CORBIE	Centre Hospitalier
186	MR	88430	CORCIEUX	Maison de Retraite Le Foyer Forfelet
187	CH	44000	CORCOUE SUR LOGNE	HOPITAL BEL AIR
188	EHPAD	35150	CORPS-NUDS	Residence de l'Yze
189	EHPAD	83570	COTIGNAC	Maison de Retraite Xavier-Marin
190	CHI	92000	COURBEVOIE	CHI Courbevoie Neuilly sur Seine Puteaux
191	CH	69470	COURS LA VILLE	Centre hospitalier Beaujolais Vert
192	CH	50208	COUTANCES	Centre Hospitalier
193	EHPAD	02270	CRECY SUR- SERRE	Maison de Retraite "le vert buisson"
194	CHI	60109	CREIL	GHPSO Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise
195	MR	02870	CREPY EN LAONNOIS	Maison de Retraite Malézieux Briquet
196	CH	60800	CREPY EN VALOIS	Hôpital Local
197	CH	26000	CREST	Centre Hospitalier
198	CHI	94010	CRETEIL	Centre Hospitalier Intercommunal
199	CH	60360	CREVECOEUR LE GRAND	Hôpital Local
200	MR	83390	CUERS	Maison de Retraite Saint-Jacques
201	EHPAD	60400	CUTS	Maison de Retraite Résidence de Bizy
202	EHPAD	68210	DANNEMARIE	EHPAD
203	EHPAD	88260	DARNEY	EHPAD André BARBIER
204	CH	12300	DECAZEVILLE	Centre Hospitalier
205	CH	59220	DENAIN	Centre hospitalier
206	MR	76250	DEVILLE LES ROUEN	Centre d'Hébergement Gérontologique 'La Filandière'
207	CH	26150	DIE	Centre Hospitalier
208	CH	76000	DIEPPE	Centre Hospitalier
209	CH	04003	DIGNE LES BAINS	Centre Hospitalier
210	CLCC	21079	DIJON	Centre Georges François Leclerc
211	CHU	21079	DIJON CEDEX	CHU Dijon Bourgogne
212	CH	59507	DOUAI	Centre Hospitalier
213	CH	80600	DOULLENS	Centre Hospitalier

214	CH	83007	DRAGUIGNAN	Centre Hospitalier de la Dracénie
215	EHPAD	45370	DRY	Maison de Retraite Départementale de Villecante
216	CH	59000	DUNKERQUE	Centre Hospitalier
217	EHPAD	55110	DUN-SUR-MEUSE	Maison de Retraite Eugénie
218	CHI	76503	ELBEUF	Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf/ Louviers/ Val de Reuil
219	CH	05200	EMBRUN	Centre Hospitalier
220	ASSO	59320	ENGLOS	Fédération ADMR Nord
221	CH EHPAD	68190	ENSISHEIM	Centre hospitalier intercommunal Ensisheim-Neuf Brisach
222	EHPAD	80740	EPEHY	Maison de Retraite
223	CH	51205	EPERNAY	Centre Hospitalier Auban-Moët
224	GIP	51200	EPERNAY	GIP Blanchisserie Restauration Hébergement Logipole Terres Rouges
225	EPSM	67150	ERSTEIN	EPSM Erstein
226	CH	67150	ERSTEIN	Centre Hospitalier Erstein- ville
227	CH	12500	ESPALION-SAINT-LAURENT	Hôpital Intercommunal Jean Solinhac
228	EHPAD	55400	ETAIN	Maison de Retraite Lataye
229	EPSM	91000	ETAMPES	Centre Hospitalier Spécialisé
230	ASSO	35370	ETRELLES	EHPAD Hyacinthe Hévin
231	CH	76000	EU	Centre Hospitalier
232	CHS	27000	EVREUX	Centre Hospitalier Spécialisé Nouvel Hôpital de Navarre
233	EPSM	55000	FAINS VEEL	Centre Hospitalier Spécialisé de Fains Veel
234	CH	14700	FALAISE	Centre Hospitalier
235	MR	54760	FAULX	Maison de Retraite Centre de moyen séjour
236	CH	76405	FECAMP	Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises
237	CH	59740	FELLERIES-	Hôpital Départemental Felleries-Liessies
238	CH	46106	FIGEAC	Centre Hospitalier
239	ASSO	46109	FIGEAC	Association APEAI-ADAR
240	CH	42700	FIRMINY	Hôpital Le Corbusier

241	CH	51170	FISMES	Centre Fismois pour personnes âgées
242	EHPAD	2520	FLAVY LE MARTEL	Maison de Retraite Charles Lefèvre
243	EPSM	45402	FLEURY LES AUBRAIS	Centre Hospitalier Départemental
244	CH	09008	FOIX / PAMIER	Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège
245	ASSO	46100	FONS	Association Les Roitelets
246	ASSO	21121	FONTAINE LES DIJON	UGE CAM BFC
247	CH	85000	FONTENAY LE COMTE	Centre hospitalier
248	CHU	97261	FORT DE France	Centre Hospitalier Universitaire
249	EHPAD	80800	FOUILLOY	EHPAD SENEOS
250	CH	59611	FOURMIES	Centre Hospitalier
251	CHI	83608	FREJUS	Centre Hospitalier Intercommunal de Fréjus Saint-Raphael
252	CH	47500	FUMEL	Hôpital Local Elisabeth Désarnauts
253	CH	81601	GAILLAC	Centre Hospitalier
254	CHI	05007	GAP / SISTERON	Centre Hospitalier des Alpes du Sud (CHICAS)
255	ASSO	83580	GASSIN	Pôle de Santé du Golfe de Saint Tropez
256	CH	45503	GIEN	Centre Hospitalier Pierre Dezarnaulds
257	CH	32200	GIMONT	hopital de proximité de Gimont
258	MR	54800	GONDRE COURT-LE-CHÂTEAU	Maison de Retraite
259	CH	95503	GONESSE	Centre Hospitalier
260	EHPAD	62000	GOUVIEUX	Centre de Gériatrie et d'Accueil spécialisé
261	CH	60210	GRANDVILLIERS	Hôpital Local
262	CHG	06135	GRASSE	Centre Hospitalier
263	CH	81301	GRAULHET	Hôpital Local
264	CHU	38043	GRENOBLE	Centre universitaire Hospitalier
265	CH	44000	GUERANDE	HOPITAL INTERCOMMUNAL
266	EHPAD	22530	GUERLEDAN	EHPAD ROCH AR BUDO
267	EHPAD EPT	35580	GUICHEN	EHPAD Résidence Le Tréhelu

268	Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)	35440	GUIPEL	CIAS du Val d'Ille-Aubigné
269	ASSO	35480	GUIPRY-MESSAC	A.F.L.C de la Crépinière
270	CH	02120	GUISE	Centre Hospitalier
271	CH	80400	HAM	Centre Hospitalier
272	CH	01110	HAUTEVILLE LOMPNES	Centre Hospitalier
273	CH	59330	HAUTMONT	Centre Hospitalier
274	CH	59000	HAZEBROUCK	Centre Hospitalier
275	CH	62251	HENIN-BEAUMONT	Centre Hospitalier
276	ASSO	25310	HERIMONCOURT	SESAME AUTISME FRANCHE-COMTE
277	CH	62140	HESDIN	Centre Hospitalier
278	CH	02500	HIRSON	Centre Hospitalier Brisset
279	EHPAD	67270	HOCHENFELDEN	EHPAD Schauenburg
280	CH	83407	HYERES	Centre Hospitalier
281	GCS	83400	HYERES	GCS e-santé PACA
282	GIP	83407	HYERES	ORU PACA (Observatoire Régional des Urgences)
283	ASSO	67403	ILLKIRCH	UGECAM Alsace
284	GIP	87000	ISLE	GIP SILPC Isle
285	EHPAD	64220	ISPOURE	EPS GARAZI Ispoure
286	EHPAD	13808	ISTRES	Maison de retraite Publique
287	CH	59460	JEUMONT	Centre hospitalier
288	CH	52301	JOINVILLE	Hôpital Local Sainte Croix
289	CH	17503	JONZAC	Centre Hospitalier
290	EHPAD	78760	JOUARS-PONT-CHARTRAIN	Centre Hospitalier de la Mauldre
291	ESPIC	95290	L'ISLE ADAM	Hôpital Geriatrique Parmain Fondation Chantepie Mancier
292	CH	59480	LA BASSEE	CENTRE HOSPITALIER
293	EHPAD	35340	LA BOUEXIERE	Résidence Val de Chevré de LA BOUEXIERE
294	CH	36400	LA CHATRE	Centre Hospitalier de la Châtre
295	GIP	41260	LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	GIP Centre Val de Loire e-Santé
296	CH	13708	LA CIOTAT	Centre Hospitalier

297	EPSM	16400	LA COURONNE	Centre hospitalier Camille Claudel
298	CH	02800	LA FERRE	Centre Hospitalier G�rontologique
299	EHPAD	02460	LA FERTE MILON	EHPAD RESIDENCE DE L OURCQ
300	CH	38000	LA MURE	Centre hospitalier La Mure
301	GIP	93218	LA PLAINE SAINT-DENIS	Etablissement Fran�ais du Sang (EFS)
302	ASSO	97000	LA POSSESSION	ASSOCIATION REUNIONNAISE ASSISTANCE RESPIRATOIRE
303	CH	94510	LA QUEUE EN BRIE	Centre hospitalier les murets
304	CH	33352	LA REOLE	Centre Hospitalier Sud Gironde
305	ASSO	85925	LA ROCHE SUR YON	3C Vend�e Centre de Coordination en Canc�rologie
306	GCS	85000	LA ROCHE SUR YON	GCS Biologie 85 CHD Vend�e les Oudairies
307	CHD	85026	LA ROCHE SUR YON	Centre Hospitalier D�partemental Vend�e 'Les Oudairies'
308	EPSM	85026	LA ROCHE SUR YON	Centre Hospitalier Georges Mazurelles
309	ASSO	22450	LA ROCHE-JAUDY	CAP SANTE ARMOR OUEST
310	CH	17000	LA ROCHELLE	Centre Hospitalier LA ROCHELLE R�AURIS
311	ASSO	97434	LA SALINE LES BAINS	Association Claire Joie
312	ESPIC-EHPAD	38134	LA SURE EN CHARTREUSE	Centre pneumologique Henri Bazire
313	CH	33164	LA TESTE DE BUCH	Centre Hospitalier d'Arcachon
314	MR	54800	LABRY	Maison de Retraite
315	CH	34240	LAMALOU LES BAINS	Centre Hospitalier Paul Coste-Floret
316	CH	88320	LAMARCHE	Centre Hospitalier local
317	CH	17270	LAMASTRE	H�pital Elis�e CHARRA
318	ASSO	22403	LAMBALLE	Association ATHEOL
319	ASSO	56600	LANESTER	Cap autonomie sant�
320	CH	52206	LANGRES	Centre Hospitalier Saint Jean De Dieu
321	EPSM	65308	LANNEMEZAN	H�pitaux de Lannemezan
322	ASSO	22300	LANNION	Emeraude i.d

323	CH	02001	LAON	Centre Hospitalier
324	EHPAD	02007	LAON	Maison de Retraite Départementale de l'Aisne
325	CHD	05300	LARAGNE-MONTEGLIN	Centre Hospitalier Buëch-Durance (CHD)
326	CH	53015	LAVAL	CH de Laval
327	CH	81500	LAVAUUR	Centre Hospitalier
328	RESEAU	54526	LAXOU	Réseau Educatif de Meurthe et Moselle
329	EPSM	54521	LAXOU / NANCY	Centre Psychothérapique de Nancy à LAXOU
330	CH	59360	LE CATEAU CAMBRESIS	Centre Hospitalier
331	CH	97240	LE FRANCOIS	CH Ernest Wan-Ajouhu
332	CH	76083	LE HAVRE	Groupe Hospitalier du Havre
333	GCS	97286	LE LAMENTIN	GCS SIS Martinique
334	ets	37000	LE LIEGE	Etablissement de Santé SSR A ANAS "le Courbat"
335	CH	83340	LE LUC EN PROVENCE	Hôpital Local Départemental (Fusion avec Brignoles)
336	CH	72800	LE LUDE	Hopital Local François de Daillon
337	GHT	72100	LE MANS	Centre Hospitalier Etablissement support GHT 72
338	EHPAD	47430	LE MAS D AGENAIS	EHPAD de Venteuilh
339	CH	02170	LE NOUVION EN THIERACHE	Centre Hospitalier
340	EHPAD	35370	LE PERTRE	Résidence Saint-Joseph
341	CH	43000	LE PUY EN VELAY	Centre Hospitalier Emile Roux
342	CH	88162	LE THILLOT	Hôpital local - EHPAD Etablissement Public de Santé
343	MR	76470	LE TREPORT	Maison de Retraite
344	EHPAD	88340	LE VAL D'AJOL	Résidence du Val de Joye
345	CLMS	78115	LE VESINET	Hôpital Le Vésinet
346	CH	62307	LENS	Centre Hospitalier Dr SCHAFFNER
347	ASSO	06670	LEVENS	Centre de Soins et de Convalescence 'Les Lauriers Roses
348	ESPIC	46120	LEYME	Institut Camille-Miret
349	CH	11200	LEZIGNAN CORBIERES	Centre hospitalier Lezignan Corbières

350	EPMS	09000	L'HERM	EPMS La Vergnière à l'Herm
351	MR	60140	LIANCOURT	Maison de Retraite
352	CH	33000	LIBOURNE	Centre hospitalier
353	HAND	02350	LIESSE NOTRE DAME	Groupe EPHSE
354	MR	02350	LIESSE NOTRE DAME	EHPAD "les jardins du monde"
355	EHPAD	88350	LIFFOLLE GRAND	EHPAD Saint SIMON
356	ASSO EHPAD	35340	LIFFRE	Maison Saint Michel
357	EHPAD	55500	LIGNY EN BARROIS	Maison de Retraite
358	CLCC	59020	LILLE	Centre Oscar Lambret
359	ASSO	59043	LILLE	UGE CAM Nord Pas de Calais Picardie
360	CHU	59037	LILLE	CHU de Lille
361	CH	76170	LILLEBONNE	Centre hospitalier intercommunal Caux Vallée de Seine
362	CHU	87000	LIMOGES	Centre hospitalier régional universitaire de Limoges
363	CCAS	87301	LIMOGES	EHPAD- Professeur Marcel Faure CCAS de la Ville de Limoges
364	CCAS	87301	LIMOGES	EHPAD- Professeur Joseph de Léobardy, CCAS de la Ville de Limoges
365	CCAS	87301	LIMOGES	EHPAD Le Roussillon CCAS de la Ville de Limoges
366	CCAS	87301	LIMOGES	EHPAD Le mas Rome CCAS de la Ville de Limoges
367	ESPIC	11304	LIMOUX	Association Audoise Sociale & Médicale
368	CH	11000	LIMOUX	Centre Hospitalier LIMOUX QUILLAN
369	EHPAD	67270	LINGHOLSHEIM	EHPAD la Résidence du Parc
370	CH	14107	LISIEUX	Centre Hospitalier Robert Bisson
371	CCAS	35450	LIVRE-SUR- CHANGEON	EHPAD Résidence du Changeon
372	ch	37000	LOCHES	Centre Hospitalier Paul Martinais
373	EHPAD	24540	LOLME	Centre Médicalisé de Lolme
374	CH	32220	LOMBEZ SAMATAN	Hôpital Local Intercommunal

375	ESPIC	59462	LOMME	Groupe des Hôpitaux De l'Institut Catholique de Lille
376	CH	49160	LONGUE-JUMELLES	Centre hospitalier de Longué-Jumelles
377	MR	54263	LONGUYON	Maison de Retraite Louis Quinquet - La Roseraie
378	CH	39000	LONS LE SAUNIER	Centre Hospitalier
379	CH	59481	LOOS	Groupe Hospitalier Loos Haubourdin
380	EHPAD	56322	LORIENT	Groupe Hospitalier Bretagne Sud
381	EPSM	57790	LORQUIN	Centre Hospitalier
382	CH	34000	LUNEL	Centre Hospitalier
383	CH	54301	LUNEVILLE	Centre Hospitalier
384	CH	69000	LYON	Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc
385	CLCC	69373	LYON	Centre Régional Léon Bérard
386	ESPIC	69373	LYON	Centre Hospitalier Saint Jean De Dieu
387	HC	69229	LYON	Hospices Civils de Lyon
388	EHPAD	69000	LYON	Hopital de Fourvieres
389	EHPAD	84340	MALAUCENE	Maison de retraite l'Oustalet
390	ASSO	56140	MALESTROIT	Espace Autonomie Santé DAC Est Mobihan
391	CH	97600	MAMOUDZOU / MAYOTTE	Centre Hospitalier de Mayotte
392	EHPAD	72000	MANSIGNE	EHPAD LES GLYCINES
393	CH	78000	MANTES LA JOLIE	Centre Hospitalier François Quesnay
394	EHPAD	13700	MARIGNANE	Maison de retraite EHPAD Félibrige
395	MR	02250	MARLE SUR SERRE	Maison de Retraite
396	GCS	47000	MARMANDE	GCS de Biologie LBM
397	CHI	47207	MARMANDE TONNEINS	Centre Hospitalier Intercommunal
398	AUTRE	13233	MARSEILLE	Ville de Marseille
399	CH	13376	MARSEILLE	Centre Gériatrie Départemental
400	CHRU	13385	MARSEILLE	AP-HM Hôpital de la Conception
401	CLCC	13273	MARSEILLE	Institut Paoli Calmettes

402	EPSM	13917	MARSEILLE	Centre Hospitalier Edouard TOULOUSE
403	EPSM	13391	MARSEILLE	Centre Hospitalier VALVERT
404	ESPIC	13285	MARSEILLE	Hôpital Saint Joseph (Association)
405	RES	13000	MARSEILLE	Réseau Régional de Cancérologie Onco Paca Corse
406	INST	13000	MARSEILLE	ARS region Provence Alpes Côte d'Azur
407	ASSO	13011	MARSEILLE	URPS Infirmière PACA
408	ASSO	13406	MARSEILLE	UGE CAM Provence Alpes Côte d'Azur Corse
409	EHPAD	60690	MARSEILLE-EN-BEAUVAIS	Maison de retraite Marseille-en-Beauvais
410	MR	54800	MARS-LA-TOUR	Maison de Retraite Saint-Dominique
411	CH	13690	MARTIGUES	Centre Hospitalier de Martigues
412	CH	48100	MARVEJOLS	Hôpital Local
413	UTM	48100	MARVEJOLS	Union Technique Mutualiste Lozère Santé
414	EHPAD	68290	MASEVAUX	EHPAD Le Castel Blanc
415	CH	59607	MAUBEUGE	Centre Hospitalier Sambre Avesnois
416	CH	79700	MAULEON	Centre hospitalier de Mauléon
417	EHPAD	13520	MAUSSANE LES ALPILLE	EHPAD La Vallée des Baux
418	ASSO EHPAD	35380	MAXENT	Résidence le Grand Champ
419	EHPAD	72000	MAYET	EHPAD LES CHEVRIERS
420	CH	77104	MEAUX	Grand Hôpital Est Francilien
421	CH	48000	MENDE	Centre Hospitalier
422	CH	06500	MENTON	Centre Hospitalier LA PALMOSA
423	CHR	57019	METZ	Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville
424	CHI	78250	MEULAN LES MUREAUX	Centre Hospitalier Intercommunal
425	EHPAD	78250	MEUNG SUR LOIRE	EHPAD Le Champagnier
426	CH	01800	MEXIMIEUX	Centre Hospitalier CJ Ruivet
427	CH	12100	MILLAU	Centre Hospitalier
428	EHPAD	12100	MILLAU	EHPAD ST MICHEL
429	CH	32300	MIRANDE	Centre Hospitalier
430	EPSM	88507	MIRECOURT	Centre Hospitalier RAVENEL

431	CH	88502	MIRECOURT	Hôpital Local du Val du Madon
432	IMP	88503	MIRECOURT	Institut Médico-Pédagogique Beau Joly
433	EHPAD	09500	MIREPOIX	Résidence Louise de Roquelaure
434	CH	73000	MODANE	Centre Hospitalier
435	EPSM	95570	MOISSELLES	Centre Hospitalier Spécialisé Roger Prevot
436	FOYER	32490	MONFERRAN-SAVES	Centre Les Thuyas
437	EHPAD	33580	MONSEGUR	EHPAD Monsegur
438	CH	40024	MONT DE MARSAN	Centre Hospitalier
439	CH	82000	MONTAUBAN	CH de MONTAUBAN
440	GIE	82002	MONTAUBAN	GIE IMSA
441	ASSO	82000	MONTAUBAN	ADIAD Association départementale pour l'intégration d'adultes en difficulté
442	ASSO	82290	MONTBETON	Association Centre Bellissen
443	CH	71307	MONTCEAU LES MINES	Centre Hospitalier
444	CHI	80500	MONTDIDIER	Centre Hospitalier Intercommunal Montdidier-Roye
445	EHPAD	82700	MONTECH	EHPAD 'le parc et l'Ostal de Garona'
446	CH	26000	MONTELEGER	CENTRE HOSPITALIER DROME VIVARAIS
447	CH	26200	MONTÉLIMAR	Centre Hospitalier de Montélimar
448	CH (EPSM)	78360	MONTESSON	Centre hospitalier Théophile Roussel
449	MR	55270	MONTFAUCON-D'ARGONNE	Maison de Retraite Saint-Balderic
450	CHI	93370	MONTFERMEIL	Centre Hospitalier Intercommunal Le Raincy- Montfermeil (GHT GPNE)
451	CH	52220	MONTIER EN DER	Hôpital Local- EHPAD
452	CH	51210	MONTMIRAIL	Hôpital Local Petit-Lemercier
453	CH	95162	MONTMORENCY	Groupeement Hospitalier Eaubonne-Montmorency
454	CHRU	34295	MONTPELLIER	Centre Hospitalier Universitaire
455	CLCC	34298	MONTPELLIER	Institut Régional du Cancer Val d'Aurelle

456	GCS	34000	MONTPELLIER	GCS e-santé LR
457	EPSM	24700	MONTPON MENESTEROL	Centre Hospitalier
458	CHI	93105	MONTREUIL	Centre Hospitalier Intercommunal (GHT GPNE)
459	ASSO	93105	MONTREUIL	UGE CAM Ile de France
460	EHPAD	01340	MONTREVEL-en- BRESSE	EHPAD de Montrevel en Bresse
461	CH	41000	MONTRICHARD	Hôpital Local
462	EHPAD	60250	MOUY	Maison de Retraite l'Accueillante, fusion avec EHPAD de Bresles et Berthecourt
463	GHP	68100	MULHOUSE	Groupe Hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace
464	CHR	54035	NANCY	Centre Hospitalier Régional Universitaire
465	ASSO	54000	NANCY	UGE CAM Nord-Est
466	CH	92000	NANTERRE	Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre
467	ASSO	44000	NANTES	ASSOCIATION ECHO
468	CHU	44000	NANTES	Centre universitaire Hospitalier
469	ASSO	44000	NANTES	APAJH 44
470	CH	11108	NARBONNE	Centre Hospitalier
471	CH	82800	NEGREPELISSE	Hôpital Local
472	EHPAD	80190	NESLE	Maison de Retraite
473	ASSO	88303	NEUFCHATEAU	Réseau d'Accompagnement Public Adultes Déficients Intellectuels de la plaine des Vosges
474	IME	88300	NEUFCHATEAU	Institut Médico-Technique
475	CHI	88300	NEUFCHATEAU	Centre hospitalier intercommunal de l'ouest vosgien
476	CH	76270	NEUFCHATEL EN BRAY	Centre Hospitalier Fernand Langlois
477	EHPAD	02470	NEUILLY SAINT FRONT	Maison de Retraite Les Tilleuls
478	ASSO (RUP)	92200	NEUILLY SUR SEINE	Association Notre Dame
479	CH	45000	NEUVILLE AUX BOIS	CENTRE HOSPITALIER PIERRE LEBRUN
480	CHI	69250	NEUVILLE SUR SAONE	Hôpital intercommunal Gériatrique Neuville Fontaines

481	GCS	69250	NEUVILLE SUR SAONE	GCS des Hôpitaux de proximité Rhône Alpes
482	CHRU	06006	NICE	Centre Hospitalier Universitaire
483	CLCC	06189	NICE	Centre Antoine Lacassagne
484	ASSO	06000	NICE	Réseau Méditerranée de Périnatalité PACA Corse Monaco
485	ASSO	79000	NIORT	Association Melioris
486	Groupeement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale public (GCMS)	79000	NIORT	GCSMS Confluence
487	ASSO	79000	NIORT	ADAPEI79
488	ASSO	60180	NOGENT SUR OISE	Association de Coordination Sanitaire et Sociale de l'Oise
489	ASSO	35410	NOUVOITOU	Résidence du Parmenier
490	ASSO EHPAD	35530	NOYALSUR-VILAINE	Maison Saint Alexis
491	établissement public	62980	NOYELLES-LÈS-VERMELLES	S.E.M. - SPAPA (Service Public d'Accueil des Personnes Agées)
492	CH	64400	OLORON SAINTE MARIE	Centre Hospitalier
493	CH	84106	ORANGE	Centre Hospitalier
494	CHR	45032	ORLEANS	Centre Hospitalier Régional
495	ASSO	45000	ORLEANS	UGECAM Centre
496	MR	02210	OULCHY LE CHATEAU	Maison de Retraite Hôtel Dieu
497	CH	01100	OYONNAX	CENTRE HOSPITALIER
498	ASSO	93500	PANTIN	ADAPT insertion sociale et professionnelles des personnes Handicapées
499	ASSO	75010	PARIS	CASVP de Paris
500	INST	75010	PARIS	CROIX ROUGE FRANCAISE
501	ASSO	75010	PARIS	CREATIF Centre de Référence et d'Education des AntiThrombotiques d'Ile de France
502	RES	75015	PARIS	Direction Centrale de Service DE SANTE DES ARMEES

503	CLCC	75654	PARIS	Fédération Nationale des CLCC désignée Unicancer
504	CLCC	75248	PARIS	Institut Curie
505	CLCC	75654	PARIS	UNICANCER Achats
506	ESPIC	75013	PARIS	Association de Santé Mentale
507	ESPIC	75019	PARIS	Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild
508	FOND	75008	PARIS	Fondation Léopold BELLAN
509	GIP	75012	PARIS	GIP RESAH IDF
510	ASSO	75008	PARIS	RATP
511	ch	75674	PARIS	Groupe Hospitalier Saint Joseph
512	FOND	75014	PARIS	Fonds de Recherche et d'innovation de la FHF
513	CHU	75651	PARIS	AP-HP Sorbonne Université
514	AUTRE	75015	PARIS	Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines
515	CNAM	75986 cedex 20	PARIS	Caisse nationale d'assurance maladie
516	ASSO	75755 CEDEX 15	PARIS	Fédération APAJH
517	EPSM	75000	PARIS	GHU PARIS Psychiatrie Neurosciences
518	CH	79205	PARTHENAY	Centre hospitalier Nord Deux-Sèvres
519	EHPAD	45000	PATAY	EHPAD Résidence Trianon
520	EPSM	64039	PAU	Centre Hospitalier des Pyrénées
521	CH	64046	PAU	Centre Hospitalier
522	CH	47000	PENNE D'AGENAIS	Centre Hospitalier
523	SDIS	17187	PERIGNY	SDIS 17 de la Charente-Maritime
524	ASSO	17180	PERIGNY	UNAPEI 17
525	CH	24000	PERIGUEUX	Centre Hospitalier
526	CH	80201	PERONNE	Centre Hospitalier
527	CH	66046	PERPIGNAN	Centre Hospitalier Maréchal Joffre
528	ASSO	76140	PETIT QUEVILLY	UGE CAM Normandie
529	CH	34000	PEZENAS	CENTRE HOSPITALIER
530	EHPAD	80310	PICQUIGNY	EHPAD Mathilde d'Yseux
531	EHPAD	83390	PIERREFEU-DU-VAR	EHPAD "André Blanc"

532	ASSO	35550	PIPRIAC	Résidence Ker Joseph
533	CH	45000	PITHIVIERS	Centre Hospitalier
534	CH	78370	PLAISIR	Centre Hospitalier
535	EHPAD	22130	PLANCOET	EHPAD Résidence du Petit Bily
536	ASSO	22192	PLERIN	ADAPEI NOUVELLES COTES D'ARMOR
537	ASSO	22193	PLERIN	ALTYGO
538	ASSO EHPAD	35720	PLEUGUENEUC	Résidence du Bignon
539	MR	88370	PLOMBIERES-LES-BAINS	Maison de Retraite
540	CHRU	97159	POINTE A PITRE	Centre Hospitalier Universitaire
541	CH	78303	POISSY SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Centre Hospitalier Intercommunal
542	CHRU	86026	POITIERS	Centre Hospitalier Régional Universitaire de Poitiers
543	EPSM	86021	POITIERS	Centre Hospitalier Henri LABORIT
544	EHPAD	80290	POIX de PICARDIE	Etablissement Public Intercommunal de Santé du Sud Ouest Somme
545	CH	54340	POMPEY LAY-SAINT CHRISTOPHE	Hôpital Local Intercommunal
546	MR	54700	PONT A MOUSSON	Maison de Retraite Saint-François-d'Assise
547	CH	38480	PONT DE BEAUVOISIN	Centre Hospitalier Yves Touraine
548	CH	01190	PONT DE VAUX	Centre Hospitalier Michel Poisat
549	CH	01290	PONT DE VEYLE	Centre Hospitalier Ain Val de Saone
550	CH	14130	PONT L EVEQUE	Centre Hospitalier
551	CH	60700	PONT SAINTE-MAXENCE	Centre Hospitalier Georges Decroze
552	CLMS	64530	PONTACQ-NAY	Centre de Long Séjour Intercommunal
553	CHI	25300	PONTARLIER	Centre Hospitalier Intercommunal de Haute Comté
554	CH	27504	PONT-AUDEMER	Centre hospitalier de la Risle
555	ASSO	56300	PONTIVY	Espace Autonomie Santé Centre Bretagne
556	CH	50170	PONTORSON	Centre Hospitalier
557	EHPAD	72510	PONTVALLAIN	EHPAD LE PRIEURE

558	MR	13230	PORT SAINT LOUIS	Maison de retraite les Magnolias
559	CH	66500	PRADES	Centre hospitalier
560	MR	66230	PRATS DE MOLLO LA PRESTE	Maison de retraite El Cant Dels Ocells
561	EPSM	02320	PREMONTRE	EPSMD de l'Aisne
562	CH	77160	PROVINS	Centre Hospitalier
563	CH	06260	PUGET THENIERS	CENTRE HOSPITALIER
564	FOND	92800	PUTEAUX	FONDATION SANTE SERVICE
565	CH	29107	QUIMPER	Centre Hospitalier de Cornouaille
566	EPSM	29107	QUIMPER	Etablissement Public de Santé Mentale du Finistère Sud
567	CH	78514	RAMBOUILLET	Centre Hospitalier
568	ASSO	31520	RAMONVILLE ST AGNE	ASEI
569	CH	62180	RANG-du-FLIERS	Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil-sur- mer
570	CH	35603	REDON	Centre Hospitalier
571	CLCC	51056	REIMS	Institut Jean Godinot
572	AUTRE	51100	REIMS	Foyer Départemental de l'Enfance
573	GCS	51100	REIMS	SISCA – e Santé Champagne Ardenne
574	CHU	51092	REIMS	Centre Hospitalier Universitaire
575	CLCC	35042	RENNES	Centre Eugène Marquis
576	CHU	35000	RENNES	Centre Hospitalier Universitaire
577	GIP	35000	RENNES	Groupe d'Intérêt Public Santé Informatique Bretagne (SIB)
578	GCS	35700	RENNES	GCS Achats Santé Bretagne
579	ASSO EHPAD	35000	RENNES	Maison Saint Cyr
580	ASSO	35200	RENNES	Réseau Louis Guilloux
581	ASSO	35033	RENNES	Association Neuro Bretagne
582	CHI	08303	RETHEL	Groupe Hospitalier Sud- Ardennes
583	CH	31250	REVEL	Hôpital – Maison de Retraite
584	EHPAD	83560	RIANS	Maison de Retraite Saint-Jacques Rians
585	CH	68150	RIBEAUVILLE	Hôpital de Ribeauvillé
586	FOND	78550	RICHEBOURG	FONDATION MALLET

587	EHPAD	11160	RIEUX MINERVOIS	EHPAD Saint Vincent
588	CH	38147	RIVES SUR FURE	Centre hospitalier de Rives sur Fure
589	CH	12027	RODEZ	Centre Hospitalier
590	MS	12008	RODEZ	Centre Dépt. pour Déficients Sensoriels (CDDS)
591	CHI	10105	ROMILLY-SUR-SEINE	Groupeement Hospitalier Aube Marne
592	CH	41206	ROMORANTIN-LANTHENAY	Centre Hospitalier
593	CH	06450	ROQUEBILLIERE	Centre Hospitalier Intercommunal de la Vésubie
594	EHPAD	13360	ROQUEVAIRE	Maison de Retraite Publique Intercommunale Roquevaire-Auriol
595	EHPAD	29140	ROSPORDEN	EHPAD ty an dud coz
596	CH	59056	ROUBAIX	Centre Hospitalier
597	CLCC	76038	ROUEN	Centre régional Henri Becquerel
598	CH	68250	ROUFFACH	CH de Rouffach
599	CH	16700	RUFFEC	Centre hospitalier
600	CH	85100	SABLES D OLLONNE	Centre Hospitalier
601	CH	12400	SAINT AFFRIQUE	Centre Hospitalier
602	CH	41110	SAINT AIGNAN SUR CHER	Hôpital Local
603	EPSM	48120	SAINT ALBAN s/LIMAGNOLE	Centre Hospitalier F. Tosquelles
604	CH	59230	SAINT AMAND LES EAUX	Centre Hospitalier
605	MR	82140	SAINT ANTONIN NOBLE VAL	Maison de Retraite Rés.de l'Abbaye
606	Etablissement privé à but non lucratif EHPAD	35140	SAINT AUBIN DU CORMIER	Maison Saint Joseph
607	ASSO	86280	Saint Benoît	UNAPEI 86
608	CHI	97470	SAINT BENOIT REUNION	Groupeement Hospitalier Est Réunion
609	ASSO	22380	SAINT CAST LE GUILDO	Association Quatre Vaulx-Les Mouettes
610	EHPAD	13250	SAINT CHAMAS	Maison de retraite Publique EHPAD "La Pastourelle"
611	CH	42403	SAINT CHAMOND	Centre Hospitalier

612	CH	48200	SAINT CHELY D'APCHER	Hôpital Local
613	CH	92210	SAINT CLOUD	Centre Hospitalier des Quatres villes
614	EPSM	69450	SAINT CYR AU MONT D'OR	Centre Hospitalier Spécialisé
615	CH	93000	SAINT DENIS	Centre Hospitalier
616	CHU	97405	SAINT DENIS DE LA REUNION	Groupe Hospitalier Régional
617	MDPH	97464	SAINT DENIS DE LA REUNION	MDPH de La Réunion
618	ASSO	69370	SAINT DIDIER AU MONT D'OR	UGECAm Rhône-Alpes
619	CH	52100	SAINT DIZIER	Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthoz
620	EPSM	52100	SAINT DIZIER	Centre Hospitalier Spécialisé de la Haute Marne
621	GCS	52115	SAINT DIZIER	groupement de coopération sanitaire de biologie médicale du Triangle et DER
622	EHPAD	35190	SAINT DOMINEUC	SIGEH PAD SAINTDOMITHUAL
623	EPSM	38521	SAINT EGREVE	Centre hospitalier spécialisé (Saint-Egrève)
624	CHU	42055	SAINT ETIENNE	CHU de Saint-Étienne Hôpital Nord
625	CH	31806	SAINT GAUDENS	Centre Hospitalier
626	CH	12130	SAINT GENIEZ D'OLT	Hôpital Intercommunal Etienne Rivié
627	CH	38386	SAINT GEOIRE EN VALDAINE	Centre Hospitalier Gériatrique
628	ASSO	78100	SAINT GERMAIN EN LAYE	Réseau SEP IDF Ouest
629	ASSO	97434	SAINT GILLES LES BAINS	AURAR Dialyse et Nutrition
630	CHI	09200	SAINT GIRON / SAINT LIZIER	Centre Hospitalier Ariège-Couserans
631	CLMS	02410	SAINT GOBAIN	Centre de Rééducation Réadaptation Fonctionnelle
632	EHPAD	02410	SAINT GOBAIN	Maison de Retraite Leclère Grandin
633	asso	44000	SAINT HERBLAIN	UGECAm Pays de Loire
634	CH	73302	SAINT JEAN DE MAURIENNE	Centre Hospitalier de la vallée de Maurienne

635	GCS	09000	SAINT JEAN DE VERGES	GCS de biologie du Territoire de l'Ariège
636	CH	42540	SAINT JUST LA PENDUE	Centre Hospitalier Fernand Merlin
637	MR	66000	SAINT LAURENT DE CERDANS	Maison de retraite Nostra Casa
638	CH	38380	SAINT LAURENT DU PONT	Centre Hospitalier
639	EHPAD	09190	SAINT LIZIER	Etablissement Public Intercommunal Résidences Couserans-Pyrénées
640	CH	50009	SAINT LO	Centre Hospitalier Mémorial France / Etats-Unis
641	ASSO	56340	SAINT MARCEL	Association Les Hardys Béhélec
642	CH	38000	SAINT MARTIN D URIAGE	Centre Hospitalier RHUMATOLOGIE
643	CH	94410	SAINT MAURICE	Hôpitaux Paris Est Val de Marne
644	CH	54035	SAINT NICOLAS DE PORT	Centre Hospitalier
645	CH	62505	SAINT OMER	Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer
646	CH	64120	SAINT PALAIS	Centre Hospitalier
647	CH	97866	SAINT PAUL DE LA REUNION	Centre Hospitalier Gabriel Martin
648	GCS	97460	SAINT PAUL DE LA REUNION	GCS Centre de Dyalise Ouest Réunion
649	ASSO	97000	SAINT PIERRE ET MIQUELON	CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE
650	CH	62165	SAINT POL-SUR-TERNOISE	Centre Hospitalier du Ternois
651	CH	02321	SAINT QUENTIN	Centre Hospitalier
652	ESPIC	70160	SAINT REMY	AHFC : Association Hospitalière de Franche-Comté
653	EHPAD	13210	SAINT REMY DE PROVENCE	EHPAD Saint Rémy de Provence
654	ASSO	13210	SAINT REMY DE PROVENCE	Association Vivre et Devenir-Villepinte-St-Michel,
655	CH	76430	SAINT ROMAIN DE COLBOSC	Hopital Local
656	EHPAD	12490	SAINT ROME-DE-TARN	Maison de Retraite Denis Affre
657	EHPAD	33650	SAINT SELVE	Centre Hospitalier de Montalier

658	EHPAD	42380	SAINT-BONNET LE CHÂTEAU	Centre Hospitalier de Saint-Bonnet le château
659	ASSO	22000	SAINT-BRIEUC	CAP SANTE EST ARMOR
660	groupement de coopération sociale et médico sociale	22000	SAINT-BRIEUC	GCSMS APAJH 22 29 35
661	ASSO	97404	SAINT-DENIS	Association Saint François d'Assise (ASFA) SAINT DENIS
662	ASSO	97491	SAINTE CLOTILDE	Association Frédéric Levavasseur
663	CH	69000	SAINTE FOY LES LYON	Centre Hospitalier
664	GCS	97438	SAINTE MARIE	GCS Tesis e-santé Réunion- Mayotte
665	CH	68160	SAINTE MARIE AUX MINES	Hôpital Intercommunal du Val d'argent
666	CH	51801	SAINTE MENEHOULD	Centre Hospitalier d'Agonne
667	MS	10302	SAINTE SAVINE	Centre Médico-social & Pédagogique CHANTELOUP
668	CH	97270	SAINT-ESPRIT	CH de Saint-Esprit
669	CH	07410	SAINT-FELICIEN	Hôpital Local
670	SDIS	62052	SAINT-LAURENT- BLAGNY	Service Départemental d'incendie et de Secours du Pas-de-Calais
671	CH	35400	SAINT-MALO	Centre hospitalier Saint-Malo (pour le compte de GHT Rance Emeraude)
672	ASSO	35400	SAINT-MALO	Appui santé Rance Emeraude
673	ASSO	29600	SAINT-MARTIN- DES-CHAMPS	Association Les genêts d'or
674	ASSO	06040	SAINT-MAXIMIN	Association Saint Maximin
675	ASSO	35290	SAINT-MEEN LE- GRAND	Les jardins de L'Immaculée gérée par l'association Pélagie Le Breton
676	EHPAD	19220	SAINT-PRIVAT	EHPAD J et M COLAUD
677	EHPAD	69590	SAINT- SYMPHORIEN SUR COISE	Centre Hospitalier des Monts Lyonnais
678	CH	80230	SAINT-VALERY- SUR-SOMME	Hôpital local
679	CHI	74700	SALLANCHES	Centre Hospitalier Intercommunal Hopitaux du Pays du Mont Blanc

680	CH	12330	SALLES-LA-SOURCE	Hôpital du vallon
681	CH	13103	SALON DE PROVENCE	Centre Hospitalier
682	ASSO	13300	SALON DE PROVENCE	InterCAMSP
683	IME	20200	SANTA MARIA DI LOTA (BASTIA)	Institut médico-éducatif "Les Tilleuls"
684	EHPAD	67260	SARRE UNION	EHPAD
685	CH	57206	SARREGUEMINES	Centre Hospitalier du Parc
686	CHS	57206	SARREGUEMINES	Centre Hospitalier Spécialisé
687	GCS	57212	SARREGUEMINES	GCS des Hôpitaux de Sarreguemines
688	CH	49000	SAUMUR	Centre Hospitalier
689	CH	44260	SAVENAY	Centre Hospitalier
690	EHPAD	29390	SCAER	Ehpad Au Chêne
691	EHPAD	2110	SEBONCOURT	EHPAD Paul DUCATTEAU
692	CH	59471	SECLIN	Groupe Hospitalier Seclin Carvin
693	CH	67606	SELESTAT	Centre Hospitalier
694	CH	41130	SELLES SUR CHER	Hôpital Local
695	EHPAD	07340	SERRIERES	Hôpital de Serrières
696	CH	34200	SETE	Hôpitaux du bassin de Thau
697	HL	12150	SEVERAC LE CHÂTEAU	Hôpital Maurice Fenaille
698	CH	02209	SOISSONS	Centre Hospitalier
699	MR	83210	SOLLIES PONT	EHPAD Félix PEY
700	CH	06380	SOSPEL	CENTRE HOSPITALIER SAINT ELOI
701	ASSO EHPAD	35136	ST-JACQUES-DE-LA-LANDE	Residence de la Rablais
702	CLCC	67065	STRASBOURG	Centre Paul Strauss
703	CHU	67065	STRASBOURG	HOPITAUX UNIVERSITAIRES
704	FOYER	67000	STRASBOURG	Foyer de la jeunesse Charles Frey
705	EHPAD	45600	SULLY SUR LOIRE	Hôpital Local
706	CH	69170	TARARE	Centre Hospitalier l'Hôpital Nord-Ouest Tarare
707	CH	13150	TARASCON	Hôpitaux des Portes de Camargues
708	CH	09400	TARASCON sur Ariege	Centre Hospitalier Jules Rousses

709	GCS	65000	TARBES	Groupeement de coordination sanitaire Relais Santé Pyrénées Tarbes
710	GH	65013	TARBES	centre hospitalier de Bigorre (Tarbes et Lourdes)
711	CHI	65013	TARBES VIC en BIGORRE	Centre Hospitalier Inter-Communal
712	CH	06430	TENDE	CENTRE HOSPITALIER PROXIMITE SAINT LAZARE
713	MPP	88151	THAON-LES- VOSGES	Maison de la Personne Polyhandicapée 'Les Charmilles'
714	MR	54470	THIAUCOURT	Maison de Retraite Sainte-Sophie
715	EHPAD	51300	THIEBLEMONT	Maison de Retraite (EHPAD)
716	EHPAD	35235	THORIGNÉ- FOUILLARD	EHPAD La Claire Noë
717	EPSM	66301	THUIR	Centre Hospitalier J GREGORY
718	HAND	80700	TILLOLOY	Foyer de Vie
719	CHi	83000	TOULON	Centre Hospitalier Intercommunal Toulon La Seyne sur Mer
720	ASSO	31400	TOULOUSE	ADIMEP (Association pour la Diffusion de la Médecine de Prévention)
721	ASSO	31052	TOULOUSE	RESOMIP Fédération Régionale des Réseaux de Santé Midi Pyrénées
722	ASSO	31052	TOULOUSE	ONCOMIP Réseau de Cancérologie de Midi-Pyrénées
723	ASSO	31300	TOULOUSE	URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé de Midi- Pyrénées)
724	CHRU	31052	TOULOUSE	Centre Hospitalier Universitaire
725	CLCC	31052	TOULOUSE	Institut Claudius Regaud
726	EPSM	31057	TOULOUSE	Centre Hospitalier G. MARCHANT
727	ESPIC	31076	TOULOUSE	Hôpitaux Joseph DUCUING
728	GCS	31059	TOULOUSE	GCS Clinique Universitaire du Cancer (GCS CUC)
729	GCS	31050	TOULOUSE	GCS e-Santé
730	ASSO	31052	TOULOUSE	AAIR
731	GIE	31400	TOULOUSE	MEDES - Institut de Médecine et de Physiologie Spatiales

732	GIP	31000	TOULOUSE	ORU MIP (Observatoire Régional des Urgences)
733	HAD	31075	TOULOUSE	HAD Santé Relais Domicile
734	MS	31075	TOULOUSE	Centre Départemental de l'Enfance & de la Famille de Toulouse
735	CH	59208	TOURCOING	Centre Hospitalier Gustave DRON
736	CH	07300	TOURNON SUR RHONE	Hôpital
737	CCAS	56250	TREFFLEAN	Foyer les Cygnes
738	CH	01606	TREVOUX	Centre hospitalier Montpensier
739	CH	38120	TULLINS	Centre Hospitalier Michel Perret
740	EPSM	30701	UZES	Centre Hospitalier Le Mas Careiron
741	CH	84110	VAISON LA ROMAINE	Centre Hospitalier de Vaison la Romaine
742	EHPAD	35330	VAL D'ANAST	Résidence Bel Air
743	EHPAD	35450	VAL-D'IZÉ	EHPAD La résidence des Tilleuls
744	CH	26000	VALENCE	Centre Hospitalier
745	EHPAD	82403	VALENCE D'AGEN	Centre Hospitalier des Deux Rives
746	CH	59322	VALENCIENNES	Centre Hospitalier
747	Groupement de Coopération Sanitaire (GCS SHAB)	59322	VALENCIENNES	GCS SHAB
748	EHPAD	06220	VALLAURIS	EHPAD POLE SANTE GOLFE JUAN
749	CLCC	54511	VANDOEUVRE LES NANCY	L'Institut de Cancérologie de Lorraine
750	CH	56017	VANNES	Centre Hospitalier Bretagne Atlantique
751	EHPAD	55270	VARENNES-EN-ARGONNE	Maison de Retraite
752	EHPAD	06142	VENCE	EHPAD CANTAZUR & LA VENCOISE
753	EHPAD	02800	VENDEUIL	Maison de retraite
754	CH	41000	VENDOME	Centre Hospitalier
755	MR	60410	VERBERIE	Maison de retraite Saint Corneil

756	CHI	55100	VERDUN	Centre Hospitalier Intercommunal de Verdun Saint Mihiel Support GHT 5 Cœur Grand Est
757	ASSO	87430	VERNEUIL-SUR-VIENNE	UGE CAM Auvergne Limousin Poitou-Charentes
758	ASSO	35770	VERN-SUR-SEICHE	EHPAD Le Clos d'Orrière
759	CH	78150	VERSAILLES	Centre Hospitalier
760	ASSO	78007	VERSAILLES	SDIS 78 Versailles
761	CH	02140	VERVINS	Centre Hospitalier
762	EHPAD	51360	VERZENAY	Maison de Retraite Fondation Duchatel
763	EHPAD	54330	VEZELISE	Maison de Retraite Saint-Charles
764	EHPAD	32190	VIC FEZENSAC	Centre hospitalier
765	EHPAD	57630	VIC SUR SEILLE	EHPAD Sainte Marie & Ravida Brice - IME la Bonne Fontaine
766	CH	38209	VIENNE	Centre Hospitalier Lucien Hussel
767	EHPAD	51000	VIENNE LE CHÂTEAU	EHPAD la Clé des champs
768	CH	18102	VIERZON	Centre Hospitalier
769	CH	12202	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	Centre Hospitalier
770	CH	69655	VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	Centre Hospitalier
771	CH	94805	VILLEJUIF	Groupe Hospitalier Paul Guiraud
772	CLCC	94805	VILLEJUIF	Institut Gustave Roussy
773	CHI	94195	VILLENEUVE SAINT GEORGE	Centre Hospitalier Lucie et Raymond Aubrac
774	CH	47307	VILLENEUVE SUR LOT	Centre Hospitalier Saint Cyr
775	SDIS	6270	VILLENEUVE-LOUBET	SDIS des Alpes Maritimes
776	EHPAD	02603	VILLERS COTTERETS	Maison de Retraite Le Grand Bosquet
777	CH	61000	VIMOUTIERS	Centre Hospitalier
778	CH	51308	VITRY LE FRANCOIS	Centre Hospitalier
779	CH	52130	WASSY	Hôpital Local Saint-Charles
780	CH	59393	WATTRELOS	Centre Hospitalier
781	EHPAD	88220	XERTIGNY	EHPAD Maison de Retraite Saint-André

782	CH	76190	YVETOT	Centre Hospitalier Asselin Hedelin
-----	----	-------	--------	------------------------------------